



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2009

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Chantal GUIBERT, Sarah WINTEREGG, Giuseppe ALFONZO, Daniel BERCHER, Eric GENTIZON, Jean-Paul GIROUD, Jean-Jacques HERZOG, Raymond KOHLER, Etienne MUTRUX, Jean-Noël PASTEUR, André PERRET, Jean-Marc SANDOZ.

Membres absents : Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Jeannette ETAMBA, Martin BARAGAÑO, Lionel BILLAUD, Pascal FER, Laurent GABELLA, Michel WERKLE.

Membres présents	81
Membres excusés	12
Membres absents	7
Effectif actuel	100

2. APPROBATION DU PV DU 5
NOVEMBRE 2009

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

M. le Conseiller Dino PETIT :

Je renvoie pour une petite remarque à la page 90 du procès-verbal.

Je me permets de rappeler à cet égard que nous avons passé une bonne partie de la soirée à biffer du règlement de la Municipalité les mots *permanents* et *non-permanents*, et que notre Conseil s'est amusé à voter un article 10 dernier alinéa qui dit : « *Les tantièmes et jetons reçus par les membres non-permanents de la Municipalité* ».

Je crois qu'il serait pertinent d'ici peu de temps de réamender cet article.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'étant plus demandée, nous allons voter.

Vote

Le PV de la séance du 5 novembre 2009 est accepté à l'unanimité.

Je remercie nos secrétaires Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET de s'être une fois encore fidèlement acquittées de ce fastidieux travail de rédaction.

**3. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

Annulation séance 3 décembre

Lors de sa séance du 23 novembre, le Bureau du Conseil communal a, sans opposition, décidé d'annuler la séance de Conseil communal du 3 décembre. Il m'a semblé utile de vous donner ici une précision concernant ce choix. A l'heure de l'envoi de l'ordre du jour, nous n'avions reçu qu'un seul rapport de commission. Cette dernière ayant soutenu le préavis à l'unanimité, et celui-ci n'étant donc pas susceptible de susciter de longues discussions, il nous a semblé absurde de convoquer 100 Conseillers pour ce seul objet.

Je vous remercie pour votre compréhension, et espère de tout cœur que la présence de ce préavis à l'ordre du jour aujourd'hui ne repoussera pas trop l'heure de la verrée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Motion internet

Au printemps dernier, tous les groupes représentés au Conseil communal ont reçu un courriel du Bureau, leur demandant s'ils trouvaient nécessaire que le Conseil communal se prononce sur la diffusion et l'archivage de ses séances sur internet.

Les groupes étant extrêmement partagés, le Bureau a décidé que cette proposition devait être soumise au vote des Conseillers.

Un coup de téléphone au SeCRI, concernant la forme que devait revêtir ce vote, m'a appris que la décision de diffuser et d'archiver nos séances sur internet nécessitait une modification du règlement du Conseil.

Le Bureau a ainsi rédigé une proposition, qui vous sera soumise, sous forme de motion, au point 13 de l'ordre du jour, par Mme Valérie JAGGI-WEPP. A charge ensuite de la Municipalité, si vous décidez de lui renvoyer cette proposition, de nous proposer un préavis, qui devra ensuite être voté par notre Conseil.

Il n'est, selon le SeCRI, qui aime les choses complexes, pas possible de suivre une procédure plus simple pour prendre cette décision.

La Municipalité prépare actuellement un préavis au sujet de diverses modifications du règlement du Conseil, concernant la Commission de gestion, la Commission de recours et l'article 64 du règlement. Elle pourra ainsi y ajouter cette modification, encore une fois, si vous désirez la lui renvoyer, ce qui nous permettra éventuellement de mettre plus rapidement en ligne nos séances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Bouteilles PET

Comme vous l'avez remarqué, des bouteilles d'eau ont été mises à votre disposition à l'entrée de la salle. Celles-ci étant en PET, nous vous remercions de penser à les déposer dans le sac en plastique prévu à cet effet en sortant. Il s'agit d'un souci écologique lié à leur recyclage, mais également de ne pas imposer à notre huissier, M. BERTHELEMY, le ramassage de cent petites bouteilles traînant sous les sièges demain matin.

Courriers

Je vous rappelle également au passage de ne pas oublier votre enveloppe de la Municipalité en partant si vous ne l'avez pas reçue en arrivant.

Depuis notre dernière séance de Conseil communal, nous avons reçu plusieurs courriers, que je vous résume rapidement :

- Le 16 novembre, nous avons reçu un courriel, signé par M. Patrice ROCHAT, Président du groupe citoyen Agir ensemble Suisse romande. Celui-ci nous annonce le dépôt, prochainement, d'une initiative populaire « pour un Musée cantonal des beaux-arts, mais pas n'importe lequel ». Ceci afin que le peuple vaudois puisse se prononcer sur l'emplacement du futur musée.
- Le 18 novembre, nous avons reçu une lettre de Mme Sophie B., enseignante dans un conservatoire vaudois, qui s'inquiète du fait qu'une majorité des communes vaudoises s'opposeraient à l'introduction d'une loi cantonale sur les écoles de musique. Elle explique que de nombreux maîtres, incapables de vivre avec un revenu correspondant à Fr. 3'500.-- par mois à plein-temps, ont déjà quitté l'enseignement de la musique.

Cette lettre a été transmise à la Municipalité.

- Le 18 novembre, nous avons reçu un courrier de MM. Stéphane MAILLEFER et Marc BERTOLA. Ceux-ci se plaignent notamment de la façon dont ils ont été traités par la police à la suite de l'ouverture de leur commerce le 1^{er} août dernier.

Nous avons également transmis cette lettre à la Municipalité.

Ces trois courriers sont à votre disposition si vous souhaitez les consulter.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a été infiniment triste d'apprendre récemment la nouvelle du décès de Christian AUQUE-JEREZ, beau-fils du Conseiller Pascal FER.

Au nom du Conseil communal, je présente nos plus sincères condoléances et adresse toutes nos meilleures pensées à notre collègue Conseiller, de même qu'à sa famille.

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT.
- Une motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI-WEPPF au nom du Bureau.
- Une interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT.
- Deux motions de M. le Conseiller Philipp MÜLLER.
- Deux questions de M. le Conseiller Patrik DURUZ.
- Une question de M. le Conseiller Thierry VUAGNIAUX.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous prenons acte de la communication CO09.14 concernant La Télé et ses modalités de financement, de la CO09.15 concernant le plan des investissements, ainsi que de la communication CO09.16, non datée, que vous avez reçue ce soir, concernant l'étude d'un projet de fusion avec la Commune de Gressy.

CO09.16

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

Il ne s'agit pas d'une autre communication, mais de celle que vous venez de recevoir concernant le projet de fusion avec la Commune de Gressy. Etant donné l'actualité, il nous a paru important d'en lire de larges extraits, pas les deux pages, rassurez-vous, mais en tous cas la première.

En avril 2009, la Municipalité de Gressy prenait contact avec les Autorités yverdonnoises, afin de lancer l'étude sur une éventuelle fusion avec le chef-lieu du district Jura-Nord vaudois. Elle répondait en cela aux résultats d'un vote consultatif de son Conseil général, lequel révélait qu'une large majorité semblait acquise à un tel projet.

Cette déclaration d'intention fait probablement suite aux constats habituels dans les petites communes rurales du Canton de Vaud : la difficulté grandissante à trouver des édiles politiques prêts à se consacrer, quasi bénévolement, à un mandat politique, la complexité des dossiers sur lesquels les communes doivent se pencher régulièrement, en raison d'exigences sans cesse renforcées dans un carcan légal et réglementaire toujours plus touffu pour des miliciens.

La Municipalité yverdonnoise, consciente de la différence de taille entre une commune de 165 âmes et une ville de 26'000 habitants, s'est déclarée prête à accueillir et analyser la demande, en restant attentive aux vœux et besoins de la première.

Démarches entreprises à ce jour

En se fondant sur les dispositions légales existantes, notamment la loi sur les fusions de communes (LFusCom) du 7 décembre 2004, ainsi que sur le guide cantonal, élaboré par le Service des communes et des relations institutionnelles, un certain nombre de démarches préliminaires ont été entamées.

- ➔ *le 22 juin 2009, une rencontre entre municipalités in corpore avait lieu, pour faire un premier tour d'horizon de la question ;*
- ➔ *durant l'été 2009, les secrétaires municipales des deux communes établissaient un premier inventaire des réglementations et conventions existantes à Gressy ;*
- ➔ *le 10 septembre dernier, une rencontre informelle avait lieu avec M. Laurent CURCHOD, délégué cantonal en charge des projets de fusions, aux fins d'inventaire des étapes politico-administratives d'une telle procédure ;*
- ➔ *le 20 octobre dernier, une délégation politique yverdonnoise, composée de MM. BURKHARD et PILLONEL effectuait, à la demande de la Municipalité de Gressy, une visite du territoire et des installations communales de Gressy et du hameau rattaché de Sermuz.*
- ➔ *Le 9 décembre 2009, 20h, M. CURCHOD tient une séance publique d'information à la population de Gressy afin d'explicitier les tenants et les aboutissants d'une fusion de communes.*
- ➔ *Le 10 décembre 2009, votre Conseil est informé de l'ensemble de ces démarches préliminaires ainsi que des grandes étapes d'un tel processus.*

Suit à la deuxième page, la liste de ces étapes. Etant donné le vote positif ou la prise de position, semble-t-il, positive de la population de Gressy hier soir lors de la communication faite par M. CURCHOD, nous avons donc décidé d'informer ce Conseil et la population yverdonnoise des démarches en cours, qui nous conduiront, si tout se passe normalement, à

vous soumettre un préavis au mois de mars de cette année, à la séance prévue le 25 mars.

Si les Conseils général et communal d'Yverdon-les-Bains se prononcent favorablement, une votation populaire aura lieu le 13 juin 2010, et si cette votation aboutit à un résultat positif, le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil prendront position d'ici à fin 2010.

L'entrée en vigueur de la fusion pourrait ainsi intervenir, mais les délais sont courts et les étapes encore nombreuses à franchir, dès le 1^{er} juillet 2011.

Voilà, Mmes et MM les Conseillers, Mme la Présidente, ce que je souhaitais vous dire ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic. Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 5.

5. PRÉAVIS N° PR09.39PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 258'340.-- POUR LA RÉALISATION DE LA JONCTION DU RÉSEAU D'EAU DE L'ACRG AVEC CELUI D'YVERDON-LES-BAINS.

📖 M. PASCAL BLUM, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme Josy TESSA remplaçant M. Thierry GABERELL, MM. Guy ANGÉLOZ, Pascal BLUM, Olivier MAIBACH, Luka RADIC, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Michel WERKLE, David WULLIAMOZ. M. Fabien RICHARD était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.39PR est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je remercie la commission pour son travail et invite le rapporteur à reprendre place.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de jonction entre le réseau d'eau de l'ACRG et celui d'Yverdon-les-Bains ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 258'340.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4204 « SEY Jonction avec réseau d'eau ACRG » et amortie en 30 ans au plus.

6. PRÉAVIS N° PR09.40PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'442'400.-- POUR LA RÉFECTION GÉNÉRALE DES CONDUITES SOUTERRAINES ET DE LA SUPERSTRUCTURE DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE L'INDÉPENDANCE.

📖 M. DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR

Composition de la commission

Mmes Hélène GRAND-GREUB, Marinette NICOLLIN, MM. Jean-Marc COUSIN, Daniel HOFMANN remplaçant M. Philippe PAVID, Nunzio INDULZI, Walter MÜLLER, Etienne MUTRUX, André PERRET, Alain WILLOMMET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Jean-Marc COUSIN :**

Lorsque la commission a siégé le 18 novembre, j'ai entendu quelques phrases qui me semblaient un peu gênantes, d'autant plus qu'elles me paraissaient fausses.

On a fait état de stress. Je veux parler du stress des arbres. Les cinq marronniers de cette rue, qui semblent en santé, or que ce sont des arbres qui ont à peine 50 ans, cela m'a paru un peu drôle. Bien que j'étais certain de ce que je disais-là, je n'ai pas pu étayer ces phrases.

J'ai fait circuler dans la salle une lettre qui vient du jardin botanique et qui va dans le sens que j'avais donné, c'est à dire qu'un marronnier qui peut vivre 200, voire 250 ans, ne va pas

souffrir d'une maladie dégénérative comme un arbre qui est en bout de course.

Alors j'aimerais que l'on tienne compte de cet avis quand on donnera le coup d'abattage, s'il y a.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR09.40PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection de la Rue de l'Indépendance, infrastructures et superstructure, selon les aménagements indiqués ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'442'600.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1478 « Rue de l'Indépendance STE » et n° 4205 « Rue de l'Indépendance SEY » et amortie de la manière suivante :

- Fr. 752'500.-- (collecteurs EU+EC) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;
- Fr. 808'900.-- (superstructure / Chaussée) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus ;
- Fr. 315'700.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'eau ;
- Fr. 219'300.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement du gaz ;
- Fr. 287'500.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'électricité ;
- La dépense pour l'éclairage public de Fr. 58'500.-- sera amortie sur 20 ans.

7. PRÉAVIS N° PR09. 43PR

CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2009.

 M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER donne lecture des conclusions de ce rapport, et précise : « Pour mémoire, la Commune est engagée à raison de 200 actions de Fr. 100.--, donc Fr. 20'000.-- au nominal, mais qui figurent pour Fr. 1.-- symbolique dans le bilan communal. »

Demande de non-entrée en

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Eternel empêcheur de tourner en rond, je suis contraint ce soir de vous demander de ne pas

matière

entrer en matière sur le point 7 de l'ordre du jour, relatif à la demande d'une 2^{ème} série de compléments au budget 2009.

En effet, depuis de très nombreuses années, le législatif yverdonnois a pris la fâcheuse habitude de compléter deux fois l'an son budget initial.

Or, selon les directives sur la comptabilité communale éditées par le SeCri (Service des communes et des relations institutionnelles), il ressort de façon incontestable qu'un budget communal ne peut être modifié en cours de législature de quelque manière que ce soit.

Ces directives s'appuient sur des références légales, datant de plusieurs années déjà.

Nous les avons découvertes par hasard et sommes stupéfaits que les dispositions auxquelles elles font référence n'aient jamais été appliquées par les responsables des Finances précédents et que depuis des années le législatif suit comme un mouton, avec la bénédiction de la Préfecture.

Mme la Présidente aurait-elle l'amabilité de donner connaissance des documents du SeCri, dont je prie Mme l'Huissière de vous remettre un exemplaire de chaque ? A moins que vous ne préféreriez que je ne les lise moi-même, mais là, c'est embêtant, c'est assez ardu. J'ai aussi une copie pour M. le Syndic.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

M. SCHÜLÉ, la technique n'étant pas de notre côté ce soir, si le texte n'est pas interminablement long, je vous fais volontiers lecture à votre place.

On me dit question son qu'il faut tenir le micro sans cacher l'antenne, c'est cela qui empêche la ... je ne sais quoi de passer.

Vous voulez vraiment que je lise tout cela M. SCHÜLÉ ?

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Oui, Mme la Présidente, sans cela, mon intervention n'a aucun sens. Nous sommes là pour travailler, alors travaillons !

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Travaillons donc !

Question :

Une fois adopté par le Conseil communal ou général, le budget peut-il être modifié ?

Réponse du SeCRI :

Le budget, une fois voté par le Conseil communal ou général, ne peut plus être modifié de quelque manière que ce soit. De même, s'il est adopté avant l'acceptation définitive d'un arrêté d'imposition revu à la baisse, le budget ne pourra pas être modifié. Dans ce cas, il appartiendra à l'exécutif de réduire implicitement les dépenses de l'exercice concerné afin d'éviter une dégradation de la situation financière communale sous peine d'y engager son devoir de diligence ainsi que de violer l'article 2 de la RCom.

Toutefois, un référendum sur une ou plusieurs parties pourrait, s'il aboutit à un vote positif, apporter des modifications au dit budget (art. 107 al. 2 let.d LEDP).

Sous réserve du dernier point ci-dessus, le budget voté par le Conseil communal ou général

ne peut plus être modifié en aucun cas.

Question :

La Municipalité peut-elle demander au Conseil communal, par préavis, une autorisation de dépassement de crédits de x % pour la période de la législature en cours ?

Réponse du SeCRI :

Excepté à l'article 2 chiffre 6 LC qui dispose que le Conseil peut accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles en fixant une limite, il n'est fait aucune mention dans la LC, ni dans le RCom qui permettrait une délégation de compétences du délibérant à l'exécutif en matière de crédits supplémentaires.

En outre, les articles 10 et 11 RCom précisent que pour chaque dépassement, le Conseil doit donner son accord. De même, l'article 16 RCom enlève toute confusion possible en prévoyant expressément que lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite de la Municipalité.

Il en va de même pour les dépenses de fonctionnement. En effet, le budget est une autorisation de dépenser qui est adoptée annuellement par le délibérant. Il est rigide et non flexible et, contrairement à ce qui prévaut en droit privé, il ne peut pas faire l'objet de révision. Hormis les événements échappant à toute volonté communale, les conseillers doivent pouvoir se fier aux résultats attendus. Or, permettre d'emblée un dépassement général ou individuel des lignes budgétaires reviendrait à dénaturer le budget, cela également dans le sens des comparaisons entre les charges effectives et budgétisées qui font l'objet de contrôle par les commissions, les fiduciaires, les préfectures et l'autorité de surveillance des finances communales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne peut pas demander une autorisation pour tout dépassement des crédits, concernant aussi bien les dépenses de fonctionnement que d'investissement, pour la période de la législature en cours.

Je crois que nous sommes arrivés au bout. M. SCHÜLÉ, vous voulez reprendre la parole ?

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Merci, Mme la Présidente, pour cette bonne diction. En conclusion, je prie le Conseil de suivre ma proposition et de demander à la Municipalité de retirer cet objet de l'ordre du jour, celui-ci étant contraire aux dispositions légales en vigueur.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il aurait été évidemment plus intéressant pour nous de pouvoir avoir ces documents, M. le Conseiller SCHÜLÉ, avant la séance pour pouvoir prendre une décision plus fondée que celle que je vais prendre ce soir.

Il ressort de ces dispositions légales que notre règlement de Municipalité qui prévoit, votre règlement de Conseil aussi, je ne sais pas à quel article, dans ses dispositions, les deux séries complémentaires au budget, sont également adoptés par le Canton et par le Conseil d'Etat, en l'occurrence, pas par un service de l'administration. Donc je me réfère à ces dispositions légales-là pour prétendre et affirmer que nous sommes parfaitement dans la légalité en vous soumettant ces demandes de crédits complémentaires.

Discussion sur entrée en matière

Par ailleurs, vous savez que nous sommes sous la surveillance du Canton, que nous ne faisons pas ce que nous voulons et que la préfecture a toute latitude et aurait pu le faire depuis des années déjà, de nous indiquer si nous étions dans l'erreur et nous faire modifier nos réglementations.

Je reprends le texte que je découvre ce soir du SeCRI parce qu'il contient, selon moi, la réponse aux questions que vous posez :

Tout d'abord, ces questions : vous n'avez pas posé directement la question avec un libellé précis et la référence précise également aux demandes de crédits complémentaires, à savoir si le règlement de la Municipalité, par deux séries de compléments au budget tel que nous le faisons, était légal ou non. Vous avez posé deux questions à savoir : « est-ce que le budget peut être modifié après la décision du Conseil communal ? » et l'autre question : « est-ce que la Municipalité peut demander au Conseil communal, par préavis, une autorisation de dépassement de crédit de x % pour la période de la législation en cours ? ». Vous avouerez, Mmes et MM les Conseillers que ce n'est pas tout à fait ce que nous faisons.

Au 3^{ème} paragraphe de la deuxième page, je lis : « *De même l'article 16 RCom enlève toute confusion possible en prévoyant expressément que lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite de la Municipalité* ». Je crois qu'un préavis tel que celui que nous vous soumettons vaut en tous cas autant qu'une communication écrite.

Je lis plus loin : « *Hormis les événements échappant à toute volonté communale, les Conseillers doivent pouvoir se fier aux résultats attendus* ». Les demandes de crédits complémentaires font justement référence à des événements que nous ne pouvions pas prévoir. En principe, chaque fois que nous vous demandons un crédit, c'est que la situation était inattendue et que nous ne pouvions pas faire autrement que de demander un crédit complémentaire. Et enfin, nous ne permettons pas d'emblée un dépassement général ou individuel des lignes, nous le faisons à posteriori lorsque la situation se présente.

Voilà, Mmes et MM les Conseillers ce que je peux vous dire maintenant, je vous invite donc à rejeter la demande de non-entrée en matière de la part de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie M. le Syndic pour ces propos. Le règlement de la Municipalité date de 1985, il a été adopté par la Municipalité et le Conseil communal, et n'a jamais fait semblé-t-il l'objet d'une ratification par les instances cantonales. Il peut donc contenir des inexactitudes ou des éléments non conformes au droit cantonal. Les directives du SeCRI me paraissent suffisamment claires. Il ne peut pratiquement jamais y avoir de modifications du budget initial.

En cas de contestations de cette interprétation de la part des communes, il s'agirait de réunir les partis et d'harmoniser les prescriptions afin que tous puissent chanter d'une seule et même voix.

Entre temps, les prescriptions du Canton me semblent prendre le pas sur celles de la Commune.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Notre règlement du Conseil communal a été révisé et adopté le 1^{er} juin 2006, c'est un peu plus récent, M. SCHÜLÉ, et à ses articles 93, 94 et 99, il reprend exactement les propos de M. le Syndic en se référant notamment aux articles du règlement sur la comptabilité des communes que M. le Syndic a cités.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Le règlement de la Municipalité est soumis au Conseil d'Etat. Nous n'avons pas le droit de fonctionner si nous n'obtenons pas cet accord, c'est comme le règlement du Conseil communal. Donc, si cela ne figure pas sur le document que vous avez, c'est peut-être une erreur, mais je vais aller chercher la date lorsque j'en aurai l'occasion demain pour vous l'envoyer et vous l'adresser directement.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Il me semble que tout le malentendu repose sur la formulation de l'intitulé. Tout d'abord, on dit « compléments au budget 2009 ». En fait, il s'agit simplement d'une demande de crédit supplémentaire. Ce n'est pas un complément au budget, c'est-à-dire qu'on ne vote pas une dépense future. Cet argent est dépensé. Donc c'est simplement un crédit supplémentaire. C'est peut-être dommage qu'on ne l'ait pas demandé avant de le dépenser, mais enfin cela, ce n'est pas à moi de juger. Et cela dit, un crédit supplémentaire est parfaitement légal, c'est logique.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous allons voter.

Vote sur entrée en matière

L'entrée en matière sur cette série de compléments au budget est acceptée à une évidente majorité.

Je continue là où je m'étais arrêtée.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

*Discussion sur article 1***CHARGES****1. Administration générale****Compte 101.3175 :****Crédits compétence
Municipalité****Mme la Conseillère Valérie JAGGI-WEPF :**

Ma question concerne le compte 101.3175 et plus particulièrement la somme de Fr. 30'000.-- pour la société YCom SA, qui est en faillite.

Selon les renseignements figurant dans le préavis et dans le rapport de la Commission des finances, il s'agit d'un soutien exceptionnel pour assurer la continuité des services à ses clients.

J'aimerais en savoir un peu plus sur ce soutien. Si mes informations sont justes, ce soutien est également assuré par les autres actionnaires, à savoir : le Canton pour Fr. 20'000.--, par l'hôpital également à hauteur de Fr. 20'000.--, soit un total de Fr. 70'000.--.

A quoi sert précisément cette somme ?

Est-elle destinée, comme je l'ai entendu, à payer des indemnités aux membres du conseil d'administration ou des heures supplémentaires au directeur de cette entreprise ?

Je comprends bien la dépense au cas où il s'agirait d'assurer une continuité dans l'attente d'un repreneur. Par contre, je ne la comprends pas s'il s'agit de payer des heures supplémentaires à un ou des cadres de l'entreprise.

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Vous avez posé quelques questions. Les éléments que vous mentionnez sont partiellement justes. Les différents actionnaires d'YCom, à savoir la Ville d'Yverdon, Y-Parc, les hôpitaux, le

Canton et la HEIGVD se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour savoir de quelle manière ils pouvaient intervenir pour essayer, non pas de sauver YCom, ce qui ne semblait pas possible, mais de permettre une transition harmonieuse pour les clients qu'YCom dessert.

Pour votre information, Y-Com dessert principalement les clients du Parc scientifique et technologique, en téléphonie, quelques fois en accès internet. Il semblait important, pour les actionnaires et spécialement pour la Municipalité, d'intervenir à ce moment-là, pour éviter que les entreprises du Parc technologique se trouvent privées soit d'internet, soit de téléphonie, soit des deux par une faillite brusque de la Société YCom.

La Municipalité a donc réfléchi à ces éléments. Elle s'est aussi positionnée en sachant qu'il était important que cette position soit solidaire entre les différents partenaires et non pas que ce soit une solution solitaire de la Municipalité. Les montants que vous avez articulés sont donc corrects. Il y a déjà eu une aide pour la transition de cette société.

Il faut peut-être bien se rendre compte d'un certain nombre de chose. Lorsque nous avons une société de service, comme c'est le cas pour la téléphonie, et lorsqu'il y a des problèmes, lorsqu'il y a des bugs informatiques, vous m'excuserez les anglicismes, M. le Conseiller KLAUS, il est important d'avoir quelqu'un au bout du fil pour effectuer les corrections et les modifications, de façon à ce que le service puisse perdurer. Si on veut que le service perdure, il faut que les collaborateurs soient présents. Il importait donc aux actionnaires et au conseil d'administration de suivre avec attention cette problématique-là et de permettre que les collaborateurs soient présents le temps que se fasse la transition vers d'autres repreneurs.

C'est quelque chose qui est en train de se faire et qui se passe bien, donc les clients ne devraient pas voir de différences : ils changeront simplement de prestataire de service, il n'y aura pas d'interruption brusque de service.

Concernant ce montant, vous avez demandé s'il y avait des heures supplémentaires qui étaient payées, ainsi que des indemnités, au conseil d'administration. Alors je vous rassure, Mme la Conseillère, lorsque les choses ne vont pas bien dans une société, les premiers qui sont privés de leurs jetons de présence, et c'est légitime, ce sont les membres du conseil d'administration. Depuis les 3 ans que je suis au conseil d'administration, je n'ai pas vu un seul jeton tomber. Ce qui fait qu'il n'y a rien qui ait été payé au conseil d'administration ces dernières années.

Concernant les heures supplémentaires, le directeur d'YCom avait accumulé un grand nombre d'heures supplémentaires. Il a été négocié un abandon de ses heures supplémentaires contre une indemnité de départ.

Donc, la volonté claire de la Municipalité et des actionnaires était qu'on permette une transition en douceur des services pour le bien de la Ville, principalement pour le bien du Parc scientifique et technologique. C'est un objectif qui est visiblement atteint, et dans ce cas, si on évite une coupure brusque des éléments technologiques d'un parc, je pense que l'investissement de Fr. 30'000.-- de la Municipalité et les investissements des autres actionnaires ont été bien placés.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Municipal, de votre réponse. Donc vous me confirmez bien qu'aucune indemnité n'a été versée ni au conseil d'administration ni pour des heures supplémentaires à la direction de cette entreprise ?

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Je précise en tout cas que les membres du conseil d'administration n'ont pas reçu de jetons

5. Education et Jeunesse**Compte 717.3185 :****Prestations de tiers**

de présence en tous cas ces deux dernières années. Comme vous avez pu le lire dans le journal, je reverse directement mes jetons à la Commune, donc je ne peux pas vous dire si durant la partie de 2006, il y a quelque chose qui est entré ou non, parce que je ne le sais pas, tout simplement.

Très clairement, il y a eu une indemnité de départ pour les collaborateurs, mais il n'y a eu aucun paiement d'heures supplémentaires.

M. le Conseiller Daniel HOFMANN :

Le 2 décembre 2009, la commission chargée de l'étude du postulat du 1^{er} octobre de Mme CAPT pour la mise en valeur de la place de la Gare a siégé. Après avoir présenté le projet « Ma Gare », M. Laurent EXQUIS, chef du Service éducation et jeunesse, nous a répondu à la question de son coût. Pour lui, Fr. 50'000.-- sont insuffisants mais Fr. 60'000.-- devraient suffire.

La majorité des membres de la commission étaient surpris par l'approximation dans la conduite de ce projet. Ce soir, nous devons octroyer des compléments au budget pour le financement du coût d'acquisition des infrastructures du projet « Ma Gare » pour Fr. 20'000.-- et la mise à l'enquête de ce même projet pour un montant de Fr. 14'000.-- .

Dès lors, je demande à la Municipalité si elle va encore venir avec de nouveaux compléments au budget pour finaliser ce projet, et ce jusqu'au montant avancé par M. EXQUIS ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Pour répondre au Conseiller HOFMANN, effectivement le chiffre qui avait été avancé lorsque nous nous sommes vus en commission étaient de Fr. 60'000.--. Un montant de Fr. 40'000.-- avait été prévu au budget : Fr. 20'000.-- dans le cadre du Service éducation et jeunesse par rapport à un projet communautaire, ces Fr. 20'000.-- là étant remboursés par la Confédération, et Fr. 20'000.-- dans le cadre du budget de la communication.

Effectivement, au mois de juin, lorsque le Service éducation et jeunesse s'est approché de la Municipalité pour acquérir, je dirais, ces infrastructures, nous nous sommes rendus compte qu'il manquait Fr. 20'000.-- d'où le fait que ces Fr. 20'000.-- sont rajoutés aujourd'hui dans les compléments au budget, mais il n'y aura pas d'autres compléments.

8. Service des Energies**Compte 801.3185 :****Prestations de tiers****M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Le Compte 801.3185 mentionnant l'audit en cours au SEY pour analyser des problèmes récurrents d'organisation et de relation discutés également, mentionnés dans le rapport de la Commission de gestion.

Un montant de Fr. 59'000.-- a été engagé pour cela. Il y a ici deux éventualités : soit il s'agit d'un problème de peu d'importance, et dans ce cas, le montant de l'analyse paraît déraisonnable, d'autant plus que nous ne savons pas si le mandat externe comprend également l'élaboration d'une solution ; soit il s'agit d'une situation bien plus sérieuse, dans ce cas un audit externe n'est peut-être pas la meilleure option.

Est-ce que la Municipalité peut me renseigner sur l'état des lieux dans ce dicastère et sur la pertinence de la méthode choisie ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Municipal PILLONEL répond à des questions sur l'administration générale, je réponds aux questions pour les énergies ! Non, je réponds à cette question parce que cette étude est pilotée par une délégation de la Municipalité que je préside.

Tout d'abord, M. le Conseiller, il ne s'agit pas d'un montant pour un mandat de Fr. 59'500.-- auquel on ajoute Fr. 40'000.--, il s'agit d'un mandat de Fr. 40'000.-- qui s'ajoute à divers autres montants figurant dans le compte 801.3185 qui est un compte général pour des études qui sont attribuées à des mandataires externes. Donc le montant du mandat est de Fr. 40'000.--.

Si nous avons décidé de mener cette étude, c'est parce qu'il y a effectivement un certain nombre de problématiques à résoudre dans un environnement extrêmement complexe, avec des libéralisations de l'électricité d'abord et du gaz à l'avenir, d'une part, et il y a également quelques problèmes de fonctionnement que nous devons analyser. C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'attribuer ce mandat à un bureau externe. Pourquoi un bureau externe ? Parce que nous avons besoin d'avoir une vision externe justement, neutre, de spécialistes qui ne sont pas impliqués dans l'administration communale d'Yverdon-les-Bains.

Ce mandat est en cours, M. le Conseiller, donc je ne peux pas vous donner plus d'informations ce soir. Nous allons recevoir le rapport d'ici à la fin de l'année et vous serez naturellement tenus informés des décisions que la Municipalité prendra sur la base de ce rapport dès qu'elles auront été prises.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je n'aimerais pas passer pour un ringard.

Vous avez pensé qu'il était nécessaire de suivre la Municipalité dans sa demande de modification du budget de cette année.

Je vous ai fait la démonstration que cette procédure était contraire aux dispositions légales.

Je prends toutefois acte de votre décision et vous informe que je vais introduire un recours qui, s'il est transmis dans les délais par les instances concernées, c'est-à-dire la Préfecture, pourra être admis et ne me coûtera pas un sou, comme le précédent d'ailleurs.

Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR09. 43PR est accepté à l'unanimité.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2009 représentant au total une augmentation de charges de 1 million 386'800 francs et une augmentation des revenus de 60'300 francs sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2009	-364'050
- augmentation des charges 1 ^{ère} série	-865'900
+ augmentation des revenus 1 ^{ère} série	+ 39'400

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	338'000	
2. Finances	34'200	
3. Bâtiments et urbanisme	179'500	
4. Travaux et environnement	306'200	
5. Education et Jeunesse	207'600	58'300
6. Police et sports	48'600	2'000
7. Affaires sociales et Culture	23'100	
8. Service des Energies	<u>249'600</u>	
Charges supplémentaires	1'386'800	-1'386'800
Revenus supplémentaires		60'300 <u>+ 60'300</u>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		- 2'517'050

8. PRÉAVIS NO PR09.41PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010.

📖 M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER donne lecture des conclusions de ce rapport, et corrige en page 2, 2^{ème} paragraphe, du rapport l'erreur de frappe de « millions » qui donne une somme astronomique en ajoutant ce commentaire : « *La Commission des finances a l'habitude de gérer des gros montants mais là, c'était tellement énorme, que la relecture n'a pas décelé l'erreur .* »

Retrait Rapport de Minorité

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

M. le Conseiller Philipp MÜLLER ayant choisi de retirer son rapport de minorité, je lui donne, s'il le désire bien sûr, la parole à ce sujet.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Avant de revenir aux raisons de ce retrait, je me permets de faire une déclaration au nom du groupe socialiste par rapport au budget de façon plus générale.

Le groupe socialiste salue effectivement les efforts importants en matière d'investissements qui sont annoncés par la Municipalité, ce sont des investissements nécessaires pour le développement de notre Ville, nous en sommes toutes et tous conscients. Par contre, le groupe socialiste estime en même temps que, du point de vue du budget de fonctionnement, et notamment la dimension des mesures sociales de lutte contre la crise actuelle que nous sommes en train de vivre, ces efforts nous paraissent bien timides, si ce n'est en partie insuffisants.

Il est effectivement vrai que la crise actuelle est une crise dure qui risque de durer passablement de temps et dont l'impact social est contraint de se démontrer mois après mois à travers les chiffres de chômage. Nous sommes aussi en Suisse, pour la 1^{ère} fois, pendant une crise économique importante, face à une situation où les pouvoirs publics ne peuvent pas faire ce que l'on a souvent fait au siècle passé, soit exporter le chômage, en ne renouvelant pas les permis des saisonniers, et estimer que ce problème, du point de vue du marché du travail, peut être régulé simplement par le renvoi de la main d'œuvre qu'on a engagée en temps de croissance, grâce, heureusement d'ailleurs, aux accords de libre circulation des personnes.

Donc les défis pour les pouvoirs publics, en terme d'insertion, en terme de renforcement, du rôle de l'Etat et des pouvoirs publics sur le marché du travail et de mise à disposition de postes de travail adaptés aux besoins de la population vont croissants, même si une reprise économique, que nous souhaitons toutes et tous, devrait s'amorcer plus rapidement que prévu.

Que font les pouvoirs publics ? Sur le plan de la Confédération, je ne vais pas m'attarder longtemps, on ne peut pas dire qu'une vraie politique, du point de vue de l'insertion courageuse et efficace avec les moyens nécessaires, soit actuellement engagée. Bien au contraire, vous avez toutes et tous pu suivre les débats sur l'évolution dans le domaine de l'assurance chômage. On va ici, pour ne pas être trop pessimiste, presque dans le mur, et un référendum est d'ores et déjà annoncé. Du point de vue du pouvoir d'achat de la population qui prend un sacré coup l'année prochaine, en raison de l'évolution des prix d'assurance maladie, le Conseil national, le Conseil des Etats, ont refusé une enveloppe de 200 millions de plus pour les subsides à l'assurance maladie. Bref, du point de vue de la Confédération, insuffisance de moyens.

Je ne me prononcerai pas pour le Canton parce que les débats budgétaires sont toujours en cours. En conclusion, du point de vue encore une fois, de cette nécessité du rôle d'une collectivité publique, y compris notre Commune, face à ce défi important, nous jugeons nécessaire, et cela a été exprimé sous forme de vœu dans ce document, de renforcer les mesures d'insertion proposées par les villes, de prévoir une coordination plus forte avec les autres régions d'action sociale qui disposent de certains moyens que donnent les cantons pour développer des programmes régionaux d'insertion notamment. Et enfin, nous invitons également la Municipalité à présenter, dans les meilleurs délais, ces mesures sociales de lutte contre l'effritement du pouvoir d'achat d'une bonne partie de la population yverdonnoise pour que nous puissions prendre connaissance de ses intentions pour l'année prochaine.

Je terminerai peut-être sur un chiffre qui paraît un peu étonnant, mais il ne faut pas oublier que, dans notre Ville, pas moins de 12% des ménages, qui font partie de la population active, sont soit touchés par le chômage, soit à l'aide sociale. Alors c'est vrai, la majorité de la commission a estimé que nous étions dans une période économique difficile, c'est une façon un peu pudique d'exprimer que nous avons un problème fondamental, soit l'impact social de l'évolution économique que nous sommes en train de vivre.

Par contre, pour en venir maintenant plus à l'aspect formel, effectivement, je retire mon rapport de minorité, parce qu'il contenait toute une série de problèmes d'ordre formel qui empêchait un débat serein sur ces différentes propositions. J'ai donc transformé les deux points essentiels : soit, d'une part, la demande de création de nouveaux postes qui répondent à des besoins au sein de la Municipalité sous forme de motion. D'autre part, j'ai aussi transformé la partie sur les mesures sociales de lutte contre la crise sous forme de motion.

Par contre, je maintiendrai, mais j'interviendrai là-dessus au courant du débat budgétaire normal, deux amendements, soit le premier concernant la création d'un poste de travail supplémentaire au Musée d'Yverdon-les-Bains, enfin plus exactement une augmentation de la subvention de Fr. 15'000.--, et le deuxième amendement concernant la solidarité internationale, qui est quand même un aspect important pendant une période de crise, de notre Ville à travers son budget d'aide au développement.

Dans ce sens je retire ce rapport de minorité, et j'interviendrai dans le débat budgétaire plus précisément sur les amendements.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 10, je vous lis les titres de chapitres, et les paragraphes, et je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci également de donner le numéro du compte sur lequel vous entendez intervenir.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail des comptes, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

3 Bâtiment et urbanisme

34 Bâtiment financier

346 Bâtim.patrimoine financier

346.3011 Traitements

M. le Conseiller Jean-Marc COUSIN :

Si nous prenons le compte 346.3011, qui a une somme de Fr. 6600.-- en traitements, et que nous le comparons avec les charges sociales à Fr. 4900.--, et même si nous y ajoutons le personnel de nettoyage au compte 346.3012, nous arrivons à Fr. 36'600.-- Sachant que les charges sociales sont à peu près de 25%, la somme des traitements, nous n'arrivons pas à cette somme de Fr. 4900.--.

Est-ce que je pourrai avoir un éclaircissement là-dessus, s'il vous plaît.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Les chiffres sont justes. Il s'agit de traitements pour essentiellement du personnel auxiliaire, donc les charges sociales sont moins élevées que pour du personnel régulier. C'est ce qui explique que l'on ne soit qu'à Fr. 4900.-- et non pas au quart des Fr. 36'000.--, ce qui correspondrait à ... vous ferez le calcul vous-même !

5 Education et Jeunesse

**715 Unité d'accueil pour
écolier**

715.3011 Traitements

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Le point 715.3011 : Traitements présente à nouveau cette année une augmentation, cette fois justifiée par l'augmentation de 0.8 ETP d'éducatrice pour répondre aux exigences de la SPJ.

Il faut donc reconnaître que les efforts de lobbying de ce secteur ont porté leurs fruits. Bientôt, les grands-mères ne seront plus assez qualifiées pour garder leurs propres petits-enfants. Il est donc probable que ces augmentations ne sont que l'avant goût de ce qui nous attend pour les années à venir.

Je ne conteste nullement l'augmentation des besoins en garde d'enfants, mais rend attentif au report des coûts sur la collectivité et encourage la Municipalité à favoriser d'autres alternatives

6 Police et sport
173 Stade Municipal
173.4272 Redevances utilisations stade

moins gourmandes en ressources publiques.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Au 173.4272 : Redevances utilisations du stade. Je vois qu'il y a une somme de Fr.115'000.--. Avec tous les événements qui se passent au stade, je ne sais pas si on arrivera avec des compléments au budget ou s'il faudra se battre encore concernant ces redevances.

Donc je ne vais pas mettre en doute ces chiffres parce qu'on ne sait pas exactement ce qui va se passer, mais je me permettrai au mois de février, parce que je crois que la séance de ce soir est assez copieuse, si rien n'a évolué dans ce stade, de déposer une motion afin que le Conseil communal puisse aussi être intéressé par tout ce qui se passe au stade et tâcher de trouver une solution.

Malgré tous les problèmes qui s'y posent, nous avons quand même un fleuron dans cette Ville qui s'appelle Yverdon-Sport, et je crois que c'est quand même une bonne publicité pour la Ville, et c'est pour cela que je me permettrai d'intervenir à ce sujet au mois de février.

6 Police et sport
61 Corps de police
616 Amendes

M. le Conseiller Dino PETIT :

J'ai une question précisément à propos du 616 adressée à la Municipalité, bien entendue. Je remarque que si le nombre de poste demeure inchangé, il y a une augmentation de Fr. 7000.-- au poste des salaires, ce qui est à la limite bien, car j'aime bien que les gens soient augmentés, surtout que dans mon quartier, ils travaillent depuis 4h30 du matin. Mais j'aimerais comprendre comment on peut acheter pour Fr. 14'000.-- de carnet à souche pour amendes ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Pour poser les amendes, il faut bien avoir de quoi faire, et nous achetons les carnets à souche tous les deux ans, ce qui explique que le montant apparaisse cette année.

7 Affaires sociales et Culture
15 Activités culturelles
152 Affaires culturelles
152.3653.02 Musée d'Yverdon

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

C'est justement par rapport à cette rubrique 152.3653.02 : Musée d'Yverdon-les-Bains que je souhaite poser au nom du groupe socialiste un amendement visant à augmenter la subvention prévue en 2010 de Fr. 15'000.--.

Je m'explique : Comme évoqué plus généralement, il y a donc ces besoins de créer des places de travail utiles, notamment dans le domaine technique et administratif, au profit de personnes bénéficiaires d'un certificat fédéral de capacité, par exemple. Il semblerait que dans le Musée d'Yverdon-les-Bains, quand même fleuron de notre patrimoine communal et plus généralement patrimoine historique de la région, il s'avère qu'ici, depuis longtemps il y a besoin d'un employé technique de base, je crois 0.5 ETP, si j'ai bien compris, et ce besoin-là pourrait être complètement servi si on augmentait de Fr. 15'000.-- la subvention par rapport à ce qui est inscrit dans le budget de 2010.

Je vous lis donc l'amendement plus précis :

Proposition d'amendement

Amendement n° 1 à l'art.1 :

« La rubrique budgétaire 152.3653.02 Musée d'Yverdon émergeant au poste 152 Affaires culturelles du Dicastère des affaires sociales et culture est augmentée de Fr.15'000.-- »

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'un amendement concernant le compte 152.3653.02. Cet

Discussion sur proposition
d'amendement

amendement de Fr. 15'000.-- porte ce compte à Fr. 366'000.--.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Il faut d'abord préciser que je suis le Vice-président des Amis du Musée. Des Amis du Musée, pas du Conseil de fondation. Il est vrai que Fr. 15'000.-- ferait du bien au Musée. Il est vrai qu'il permettrait de créer un poste à 30%, 35%, 40%. Il est vrai aussi qu'un musée, ce n'est pas seulement des objets dans des vitrines, c'est tout un travail qui se passe derrière, un travail de recherche. Et actuellement la conservatrice et le personnel du Musée doivent faire face à une demande accrue et même explosive de demandes de recherche scientifique. Je sais de source sûre qu'ils reçoivent 300 mails par mois sur leur site internet.

Ce musée n'est donc pas seulement une vitrine avec des objets exposés, mais surtout une vitrine internationale pour la recherche. C'est pourquoi, moi, je soutiendrai cet amendement de Fr. 15'000.-- qui permettra de soulager un peu le travail manuel de la conservatrice et lui permettra de se consacrer d'avantage à des tâches de recherche et scientifiques.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

La Municipalité reçoit évidemment chaque année un bon nombre de demandes d'augmentation de subventions pour toutes les associations culturelles et sociales qui sont dans la suite du budget. Concernant le Musée d'Yverdon et région, la Municipalité a considéré qu'elle répondait à une partie de la demande du Musée en accordant un montant supplémentaire de Fr. 20'000.-- par rapport au budget 2009. Charge au Musée après d'utiliser ce montant pour le poste qu'elle entend favoriser.

J'aimerais juste vous rappeler aussi que la Municipalité cherche à être équitable envers ses deux principaux musées que sont le Musée d'Yverdon et région et la Maison d'Ailleurs. Si nous rajoutons à la subvention du Musée d'Yverdon des prestations que sont par exemple le salaire du concierge du Château d'Yverdon, les charges d'électricité et de chauffage, nous arrivons à peu près au même montant que la subvention de la Maison d'Ailleurs.

Maintenant, je laisse votre Conseil décider de la suite de cet amendement.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

La Commission des finances a été nantie de la proposition d'augmentation de ce poste budgétaire et à une large majorité a décidé de s'en tenir à l'effort fait par la Municipalité d'augmentation qui se trouve donc dans le budget que vous avez sous les yeux.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Votes/amendement 1

L'amendement n° 1 soit : « *La rubrique budgétaire 152.3653.02 Musée d'Yverdon émergeant au poste 152 Affaires culturelles du Dicastère des affaires sociales et culture est augmentée de Fr.15'000.--* » **est accepté** à une courte majorité.

7 Affaires sociales et Culture

M. le Conseiller Yves RICHARD :

15 Activités culturelles

Au compte 152.3653 Subsidés aux sociétés. Il y a un petit commentaire : « *Nouvelle subvention en faveur des Artpenteurs pour le projet de théâtre itinérant en collaboration avec le Canton.* » Je suis allé voir sur internet et j'ai regardé ce que c'est. Nous voyons qu'il y a pas

152 Affaires culturelles

152.3653 Subsidés aux div. sociétés

mal d'animations avec ces Artpenteurs, formation, théâtre, jeunesse, agapes afin de discuter les projets, je ne vais pas tout vous lire.

Est-ce que c'est une troupe professionnelle ? Je n'arrive pas à voir sur internet. Il y a beaucoup de mouvement, est-ce que ce sont les jeunes qui s'inscrivent à ce théâtre qui doivent payer des cotisations ?

Est-ce qu'on peut me renseigner là-dessus et est-ce que le subside sera chaque année ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, la compagnie des Artpenteurs est une troupe de théâtre bien connue à Yverdon, qui présente ses spectacles sous chapiteau ; qui fait toutes ses créations à Yverdon-les-Bains depuis de nombreuses années ; qui est soutenue par la Commission culturelle également. Ce sont des gens qui travaillent de manière professionnelle. On le sait, le travail professionnel dans le domaine de compagnie de théâtre en particulier, ce n'est pas un domaine où on va faire fortune, ce ne sont pas des milliers de francs qui vous tombent comme cela dans la main.

Cette compagnie travaille depuis de nombreuses années. Leur projet de théâtre itinérant c'est effectivement de pouvoir partir avec leur chapiteau dans tout le canton de Vaud pour pouvoir planter celui-ci dans des communes où justement il n'y a pas d'installation culturelle, de théâtre, ou autre, et ceci en lien avec la possibilité de faire beaucoup de représentations scolaires ou du travail avec les enfants pour leur expliquer notamment quelles sont les professions liées au théâtre.

Ce projet, vous l'avez dit, a été également présenté au Canton, et l'idée est de travailler en partenariat avec le Canton. Dans beaucoup de domaines nous avons des charges liées Canton-Commune, là ce serait un exemple particulier. Le Grand Conseil est également en train de traiter le budget ces jours. Si le Canton n'accorde pas la subvention, il est bien évident que la Ville d'Yverdon ne va pas l'accorder.

La condition pour que le Canton accorde sa subvention ou en tout cas une des conditions, c'est que ce théâtre itinérant ait un port d'attache. Les Artpenteurs sont effectivement yverdonnois, c'est donc tout naturellement qu'ils se sont approchés de la Commune d'Yverdon pour être ce port d'attache.

Voilà en gros ce que je voulais vous dire. Je ne sais pas si vous avez demandé d'autres renseignements. Si c'était sur du long terme ? C'était cela votre autre question.

Effectivement l'idée c'est que nous soutenions ce projet, pas simplement sur une saison théâtrale, mais évidemment chaque année le montant de la subvention est soumis au vote du budget donc au vote de votre Conseil.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Donc je ne vais pas voter contre cette aide. Du fait, c'est avec le soutien de, je vous en passe, mais surtout d'Yverdon-les-Bains, qui est déjà sur leur site. Donc ce serait malvenu de leur refuser.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

J'ai encore une question par rapport aux Artpenteurs. J'ai entendu dire qu'ils avaient leur raison sociale déposée à Chavornay, non pas à Yverdon-les-Bains, qu'est-ce qu'il en est ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, ils habitent Corcelles-sur-Chavornay, pour être plus exacte, mais leur

rayonnement professionnel et certains des membres fondateurs des Artpenteurs ont eu habité à Yverdon-les-Bains.

Ils correspondent aux critères de subventionnement de la Commission culturelle, donc c'est tout naturellement qu'avec ce travail de soutien de la Commission culturelle, qui dure déjà depuis plusieurs années, c'était évident que nous soutenions leur demande de port d'attache.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Personnellement, je n'ai strictement rien contre les Artpenteurs, mais j'ai beaucoup de peine à imaginer que l'on octroie un subside ici à Yverdon pour une troupe dont le siège n'est pas à Yverdon. Je trouve parfaitement invraisemblable que ce subside leur soit octroyé.

Ils pourraient déplacer leur siège à Yverdon, je trouve que c'est une demande que l'on pourrait leur faire. Mais personnellement, une troupe qui n'a pas son siège à Yverdon, je ne vois pas pourquoi un subventionnement leur serait accordé.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je prends note de votre remarque, je leur en parlerai.

Je voulais dire aussi qu'Yverdon-les-Bains est une ville centre, on le rappelle assez souvent, c'est aussi dans le cadre des collaborations avec les communes de la région que l'on doit faire cet effort.

Il est clair que Corcelles-sur-Chavornay ne peut pas soutenir un projet tel que celui-là.

7 Affaires sociales et Culture
710 Service social communal
710.3659 Aide au
développement

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

C'est également sous cette rubrique budgétaire, plus précisément à la rubrique budgétaire 710.3659 : Aide au développement, que j'aimerais déposer un amendement au nom du groupe socialiste.

Cet amendement vise à tenir compte du fait que la crise actuelle, financière et économique, que nous vivons au niveau international, a des répercussions particulièrement fortes dans les pays dits en voie de développement. C'est donc un acte de solidarité de notre Ville, à notre sens important, par rapport à ces situations-là.

Aujourd'hui, dans le budget, cette rubrique comporte un montant de Fr. 26'400.--, ce qui correspond à Fr. 1.-- par habitant, destiné à des projets de coopération au développement.

Cet amendement vise concrètement à augmenter cette contribution par tête d'habitant à Fr. 1.50. Il faut savoir que ce n'est pas qu'une grande déclaration que de soutenir ce type de projets, mais ces projets sont gérés par la Fédération vaudoise de coopération, qui est donc l'association faitière des différentes associations et organisations actives dans ce domaine.

C'est une organisation qui soutient des projets sur place, qui sont directement bénéfiques aux personnes associées à ces projets. Ce ne sont pas des projets de grande envergure avec un grand appareil administratif qui accapare le 40 ou 50 % des financements. Donc, chaque franc versé en plus est un franc d'une aide utile, nécessaire et bien investie sur place dans ces pays qui sont, encore une fois, directement touchés par cette crise.

C'est pour cette raison-là que j'aimerais déposer l'amendement suivant, je vous le lis :

Amendement n°2 à l'art.1 :

« La rubrique budgétaire 710.3659 Aide au développement émergeant au poste Service

social communal du Dicastère affaires sociales et Culture est augmentée de Fr.13'200.--»

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'un amendement de Fr. 13'200.-- portant le montant du compte 710.3659 à Fr. 49'600.--. Cet amendement représentant une augmentation de 36%, si mon calcul est juste, je vous donne lecture de l'article 97 du règlement du Conseil.

Article 97 : *les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau ou la majoration d'un poste de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées.*

Il nous faut donc entendre la Municipalité et la Commission des finances sur cette question avant que nous ne puissions voter sur cet amendement.

Je commence par la Municipalité. La Municipalité est-elle prête à prendre position sur cet amendement ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement depuis 1979, la Commune inscrit chaque année à son budget une somme de Fr. 1.-- par habitant. Il est vrai que jusqu'à maintenant, depuis 1979, seul le nombre d'habitants a augmenté et pas le franc. Dès lors la Municipalité se rallie à la proposition de porter le montant de Fr. 1.-- à Fr 1.50.-- par habitant dès le budget 2011.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Est-ce que la Commission des finances est prête à faire une prise de position ?

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

La Commission des finances a également pris connaissance de cette proposition d'amendement et a décidé de s'en tenir, selon sa pratique qui concerne l'entier du budget, au chiffre tel que présenté par la Municipalité, considérant que le budget était équilibré, et qu'une question de ce type-là doit effectivement se traiter à long terme, et pas nécessairement par un amendement précis sur un budget particulier.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'ai juste un petit problème avec les chiffres qui sont mentionnés, parce que moi, à la lecture du compte 710.3659, je vois que c'est Fr. 36'400.--, donc si mes calculs sont bons, je n'ai pas l'impression que nous ayons 36'000 habitants dans cette ville aujourd'hui, il ne me semble pas que cela représente Fr. 1.-- par habitant.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

M. VIQUERAT s'est posé la même question que moi initialement. Effectivement, cette rubrique budgétaire comporte un montant de Fr. 36'400.--, dont Fr. 10'000.-- sont en fait consacrés à des projets de développement à la démocratie dans un pays des Balkans, je crois que c'est l'Albanie. Donc la somme qui est consacrée au projet de la coopération au développement, au sens de soutenir des projets de la Fédération vaudoise de coopération, est bien de Fr. 26'400.-- .

Je ne peux pas maintenant faire le calcul de l'évolution de l'inflation depuis 1979, mais en tout cas, vous admettez avec moi que Fr.1.-- de l'époque, 30 ans plus tard, ne vaut pas, en terme de pouvoir d'achat, tout à fait la même chose. Donc, augmenter de 50% le montant par tête d'habitant depuis 30 ans, ce n'est que suivre l'inflation. Et encore, je pense que si nous faisons le calcul plus précisément, nous nous rendrions compte que nous devrions plutôt

Discussion sur la proposition d'amendement et l'article 97 du règlement du Cc

passer à Fr. 2.-- ou Fr. 2.50.-- .

Dans ce sens, je maintiens mon amendement, estimant encore une fois que dans le contexte actuel, et surtout quand même, quand on regarde le budget qui nous est présenté, qui est un budget prudent du point de vue de fonctionnement, qui nous présente aujourd'hui 0,4 million de découvert par rapport à 2010 sur un montant global de 190 millions, vous admettez avec moi que Fr. 13'200.-- de plus, encore une fois, pour faire justice du point de vue de l'évolution de l'inflation, ce n'est que justice.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Alain ANGELOZ :

Si mes souvenirs sont bons, nous avons déjà voté au milieu de cette année un certain montant concernant l'association qui est établie au Kosovo.

Je trouve que pour cette année c'est déjà suffisant, et plutôt que de voter sur cet amendement, je proposerai que notre collègue Conseiller fasse une proposition éventuellement de motion ou de postulat. Cela permettrait à l'assemblée de réfléchir à tout cela et d'avoir une fois des chiffres concrets pour le tout.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

J'interviens au nom du groupe des Verts. Le groupe des Vert soutient cet amendement, tout simplement parce que Fr. 1.-- de plus, cela ne mange pas de pain, ça en donne plutôt. Et à la veille des fêtes de Noël, il me semble tout à fait légitime de faire ce geste à ce moment là.

J'imagine aussi que beaucoup de citoyens yverdonnois seront d'accord d'ajouter Fr. 0.50. C'est un appel à la chaîne du bonheur, ce n'est vraiment pas grand-chose. Pour ce petit geste, je pense qu'on peut le faire ce soir.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je ne peux pas tout à fait admettre ce qui vient d'être dit.

Les francs, bien qu'ils soient comptés par habitant, ne sont pas prélevés par habitant, vous le savez aussi bien que moi. Et personnellement, j'ai été élu par des citoyens de cette Ville, les citoyens de cette Ville, M. MÜLLER lui-même l'a dit, sont aussi touchés par la crise. Je ne suis pas élu pour leur ponctionner centime après centime à coups d'amendements.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je crois que le montant n'est pas bien important, mais c'est un peu pour se donner bonne conscience. Personnellement je ne soutiens pas cet amendement parce qu'au niveau international, l'aide au développement est de plus en plus critiquée par d'éminents économistes africains notamment. Donc je le refuse, merci.

Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER :

Je ne peux pas rester silencieuse, je reviens du Burkina Faso. Dans quelques semaines, j'irai au Cameroun. Et chaque fois que je vais dans les pays africains, j'y vais une ou deux fois par an, je rencontre des gens qui viennent de la Suisse et qui font un travail extraordinaire dans différentes ONG.

Au Burkina Faso, j'ai rencontré deux Yverdonnois, dont un faisait son service civil en travaillant dans l'informatique et sa femme, Yverdonnoise depuis plusieurs générations, est

institutrice et a donné son temps là-bas dans une ONG.

Quand on a une vision un peu mondiale du terrain, de ce qui se passe, moi je ne peux que dire que Fr. 0.50, avec ce regard-là, ce n'est pas grand-chose, et je peux vous assurer que c'est souvent bien utilisé.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est donc close, nous allons voter.

Votes/amendement 2

L'amendement n°2 soit : « La rubrique budgétaire 710.3659 Aide au développement émergeant au poste Service social communal du Dicastère affaires sociales et Culture est augmentée de Fr.13'200. --» **est accepté** par 42 voix contre 32 voix et 4 abstentions.

Je vous invite maintenant à passer à la page 7 de votre brochure ; comme annoncé précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, à l'exception du total concernant les Affaires sociales et Culture, puisqu'il a été modifié par deux amendements, mais les charges et revenus par dicastère ayant déjà été lus, je me contenterai de ces charges et revenus là et des totaux.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2010		Budget 2009	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	10'491'050	1'100'500	10'030'320	799'000
Finances	27'278'010	95'745'700	27'422'790	93'998'200
Bâtiments et urbanisme	23'043'660	7'828'660	22'718'890	7'677'940
Travaux et environnement	20'731'760	5'713'200	20'001'850	5'126'800
Education et Jeunesse	9'403'340	3'987'600	8'620'950	3'996'600
Police et sports	19'936'950	9'401'950	19'381'960	8'961'300
Affaires sociales et Culture	22'223'600	3'779'180	19'619'950	2'635'020
Service des Energies	57'571'870	62'708'650	61'398'900	65'636'700
Totaux	190'680'240	190'265'440	189'195'610	188'831'560
Excédent de charges	414'800		364'050	

Autofinancement

	Budget 2010	Budget 2009
Résultat de l'exercice	- 414'800	-364'050
Amortissements	13'303'200	12'626'900
Attributions aux fonds	2'420'300	2'712'090
Prélèvements aux fonds	-537'900	-355'500
Autofinancement	14'770'800	14'619'440

Mme la Présidente Marianne SAVARY :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close, nous allons voter.

Vote**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.**Mme la Présidente Marianne SAVARY :***Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR09. 41PR est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.**Vote**

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2010

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	161'566'720	29'113'520	190'680'240
Revenus	161'151'920	29'113'520	190'265'440
Excédent de charges	414'800	0	414'800

Demande d'ouverture de discussion générale

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Mme la Présidente, vous serait-il possible d'ouvrir une discussion générale sur le budget, l'UDF à une déclaration à faire.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion générale est donc ouverte sur le budget.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF salue la prudence dont la Municipalité a fait preuve lors de l'élaboration de ce budget. La conjoncture est plus qu'incertaine et il convient d'être très attentif à l'équilibre budgétaire. Le Grand Conseil vaudois, qui débat actuellement du budget cantonal, fait également preuve de beaucoup de modération, tout du moins en ce qui concerne la majorité des députés. Notre Commune soutient l'économie en période de crise.

Pour rappel, une politique anticyclique consiste, entre autres, à maintenir le taux d'imposition à un niveau permettant de diminuer la dette en période de vaches grasses, de manière à soutenir l'économie en période de vaches maigres par le biais des investissements, notamment en ce qui concerne le maintien du patrimoine. Sur ce point, la Commune jouera pleinement son rôle ces prochaines années avec des investissements qui généreront des emplois dont on sait au moins qu'ils correspondent à un réel besoin.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Faut-il revoter sur l'ensemble du préavis ? Car il me semblait avoir ouvert la discussion sur l'ensemble du préavis, donc dans ce sens la discussion générale avait été ouverte, mais peut-être avais-je sauté une étape ? Dans ce cas-là, je m'excuse.

Si le vote a bel et bien eu lieu, pas besoin de le faire à nouveau.

Je vous remercie.

9. PÉTITION DE M. MARCEL DESPLAND.

AMÉNAGEMENT PLAN DE QUARTIER DE LA PLAGE

📖 M. STÉPHANE BALET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la

	<p>Commission des pétitions, M. Stéphane BALET donne lecture des conclusions de ce rapport et précise que ce que Mmes et MM les Conseillers ont reçu avec son rapport n'est qu'un faible extrait de la quantité de documents qu'avait remis M. DESPLAND. Il y avait en effet beaucoup d'autres plans, d'articles de journaux, etc., ce qui explique certaines remarques dans le rapport.</p>
<i>Discussion sur la pétition</i>	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette pétition selon l'article 70 du règlement du Conseil.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	<p>La prise en considération de cette pétition et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très grande majorité.</p> <hr/>
10. <u>PÉTITION DE M. HARBINDER RANDHAWA.</u>	<p>RÉAMÉNAGEMENT DU CAFÉ RESTAURANT « LE PAVILLON DES RIVES » 📖 M. STÉPHANE BALET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des pétitions, M. Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.</p>
<i>Discussion sur la pétition</i>	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette deuxième pétition selon l'article 70 du règlement.</p> <p>La parole ne semble pas demandée, la discussion est donc close, nous votons.</p>
Vote	<p>La prise en considération de cette pétition et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.</p> <hr/>
11. <u>NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE RECOURS.</u>	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>Les démissions de M. Jean-Claude DYENS de la Commission de recours et celle de M. Diego ARTIEDA du Conseil communal laissent un siège de membre et un siège de membre suppléant vacants à la Commission de recours. Il convient aujourd'hui de les repourvoir. J'attends par conséquent deux propositions de la part de l'assemblée.</p> <p><u>M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :</u></p> <p>Le groupe UDC vous propose la candidature de Michaël THÉVENAZ comme membre de la Commission de recours.</p> <p><u>Mme la Conseillère Carmen TANNER :</u></p> <p>Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Fanny SPICHIGER comme membre suppléant de la Commission de recours.</p> <p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p>

Vote à main levée

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire :

A l'unanimité, **M. Michaël THÉVENAZ et Mme Fanny SPICHIGER sont élus comme membre et membre suppléant à la Commission de recours.**

La Commission de recours est donc à nouveau au complet. M. Michaël THÉVENAZ et Mme Fanny SPICHIGER, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite à tous les deux beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

12. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2010.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Selon l'article 36 de notre règlement, la Commission de gestion est désignée pour un an lors de la dernière séance de l'exercice annuelle qu'elle doit examiner. Il s'agit donc ce soir d'en élire les membres et les membres suppléants pour l'année prochaine.

J'attends des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Maryse SCHNEIDER

Suppléant : David WULLIAMOZ

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Le groupe libéral vous présente la candidature de :

Membre : Catherine CARP

Suppléante : Aude BRIAND

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

Membre : Alain WILLOMMET

Suppléant : Jean-Claude DYENS

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le groupe des Verts vous présente la candidature de :

Membre : Sylvain PITTET

Suppléante : Carmen TANNER

Mme la Conseillère Valérie JAGGI-WEPEF

Le groupe radical vous présente la candidature de :

Membre : Eric GENTIZON

Suppléant : Steves BUCHS

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Le groupe socialiste vous présente les candidatures de :

Membres : Josy TESSA
Alfons REITER
Thierry GABERELL

Suppléant : Jean-Marc COUSIN

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Membre : Bexhet HALIMI

Suppléante : Martine FREY TAILLARD

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Comme il y a 16 candidatures pour 16 postes à repourvoir, je vous propose à nouveau, sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'art. 41 de notre règlement. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

Vote à main levée

Les 16 candidats sont élus à l'unanimité, soit :

Membres : Catherine CARP, Maryse SCHNEIDER, Josy TESSA, Thierry GABERELL, Eric GENTIZON, Bexhet HALIMI, Sylvain PITTET, Alfons REITER, Alain WILLOMMET.

Suppléants : Aude BRIAND, Martine FREY TAILLARD, Carmen TANNER, Steves BUCHS, Jean-Marc COUSIN, Jean-Claude DYENS, David WULLIAMOZ.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Je prie les membres qui viennent d'être élus de venir vers moi à la fin de la séance afin que nous puissions nous organiser.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Mesdames et Messieurs, je vous félicite de votre élection, et je vous souhaite de vivre des moments passionnants au cours des nombreuses séances de cette importante Commission.

**13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

13.1

Une Motion de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Musée suisse de la Mode).

Le Musée suisse de la mode (MuMode) est une association, créée à Yverdon-les-Bains, en 1982. Subventionné par la Commune, il a vu le jour sous l'impulsion de quelques passionnés et grâce au soutien du Syndic d'alors, M. Pierre DUVOISIN.

Plus de 3'000 vêtements et accessoires allant du XVIIIème siècle à nos jours, notamment une importante collection de vêtements Balenciaga, Christian Dior et Yves Saint-Laurent, sont

entreposés à la rue des Casernes dans l'ancien bâtiment des Officiers. Une grande partie d'entre eux sont aujourd'hui inventoriés sur informatique. Le Musée possède également les archives exceptionnelles du couturier yverdonnois Robert PIGUET.

Afin de valoriser sa collection, le MuMode organise chaque année une exposition et un évènement qui ont généralement lieu à la Salle des expositions temporaires du Château d'Yverdon. Quelques modèles sont également exposés dans le cadre du Musée des voitures anciennes au Château de Grandson.

Depuis 2005, les expositions et manifestations connaissent un grand succès et attirent un public nombreux et averti. Citons, par exemple, l'exposition dédiée à « Robert PIGUET » qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville d'Yverdon en 2005, « Face à Face » qui retraçait les 20 années de création de Gianni VERSACE en 2006. L'année suivante « Noces d'argent » et un défilé de jeunes stylistes, présidé par M. Pierre CARDIN en personne, célébraient les 25 ans du Musée ou encore, l'exposition prototype qui vient de se terminer et qui a connu un succès sans précédent, puisqu'elle a comptabilisé plus de 55 visites guidées regroupant environ 1000 personnes sans compter les 4'000 entrées individuelles.

De nombreux contacts et synergies avec des institutions suisses et étrangères, notamment le Musée Galliera à Paris, le Musée Dior à Grandville, le Musée Royal de Toronto, diverses écoles de couture et écoles d'art appliqué et le corps diplomatique de Berne ont été développés.

Grâce au succès des expositions et des évènements, ainsi qu'aux nombreux articles parus dans la presse, la collection du MuMode s'est considérablement enrichie grâce à un afflux de dons provenant de la Suisse entière.

Victime de son succès, le MuMode fait face aujourd'hui à plusieurs difficultés majeures.

Tout d'abord, les locaux abritant la collection ne correspondent pas aux normes de conservation et de sécurité que requièrent des vêtements, pour nombre d'entre eux rares et précieux. Le textile est une matière très fragile en raison de sa sensibilité à la lumière, ainsi qu'aux variations de températures et d'hygrométrie. Sans des locaux adaptés, ces vêtements, déjà confinés par manque de place, se dégraderont très rapidement et irrémédiablement. D'ailleurs, les archives de Robert PIGUET sont déposées à la Bibliothèque publique de la Ville d'Yverdon-les-Bains où les normes de conservation sont scrupuleusement respectées.

Le lieu d'exposition est également un point particulièrement problématique. Les expositions ont lieu principalement à la Salle des expositions temporaires du Château d'Yverdon. Or, cette salle est destinée également aux autres institutions de la Ville, notamment le Musée d'Yverdon et région, le Centre Pestalozzi et la Fondation du Patrimoine scolaire. Ces locaux ne sont disponibles que quelques mois par an, ce qui fait du Musée plus une galerie d'exposition temporaire qu'un musée. Les visiteurs, qui se déplacent parfois de loin pour découvrir l'institution, sont déçus de ne pas trouver une salle permanente et un Musée digne de ce nom. En outre, ce problème empêche le MuMode de planifier les expositions à l'avance.

C'est pourquoi, l'aménagement du MuMode, dans de nouveaux espaces, est indispensable pour assurer la pérennité de ce patrimoine d'exception.

En outre, cela procurerait une identité forte au Musée et fidéliserait le visiteur. La muséographie pourrait être plus élaborée, les sponsors un peu moins réticents et les normes de sécurité, demandées par l'ICOM (Conseil international des musées), respectées.

La présence d'un « véritable » Musée suisse de la mode dans cette Ville compléterait l'offre culturelle yverdonnoise de façon exceptionnelle, ainsi que celle en Suisse en raison de l'absence d'autres musées dédiés exclusivement à la mode sur le territoire helvétique. Cela

renforcerait par conséquent l'attrait touristique de la Ville avec des répercussions économiques évidentes. Ce serait également l'occasion pour la Ville de rendre hommage à Robert PIGUET, l'un de ses citoyens les plus célèbres.

L'intérêt du public pour ce Musée a été prouvé par des milliers de personnes lors d'expositions, d'événements, ainsi que de visites guidées. Il serait regrettable de passer à côté d'une si belle opportunité et de prendre le risque de voir cette collection partir ailleurs ou, pire, se détériorer.

Soyons fier de cet héritage et donnons une véritable chance au Musée suisse de la mode !

C'est la raison pour laquelle, les motionnaire, ils sont près de 40, représentant diverses tendances politiques du Conseil, demandent à la Municipalité, par le biais de cette motion, de présenter à notre Conseil une étude en vue de doter le Musée suisse de la mode de locaux dignes de son rayonnement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'une motion, au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement.

La discussion est ouverte sur sa prise en considération.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Cet objet étant inscrit dans le programme de la fin de la législature que la Municipalité vous a transmis sous forme de communication il y a quelques semaines de cela, elle se rallie volontiers à cette proposition et ne combattra pas cette motion, au contraire.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur cette motion.

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins plusieurs abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Discussion sur la prise en considération de cette motion

Vote

13.2

Une Motion de Valérie JAGGI WEPF pour le Bureau (Diffusion des séances du Conseil communal sur internet et archivage).

Comme Madame la Présidente vous l'a annoncé dans ses communications, il me revient, au nom du Bureau, de déposer la motion suivante :

Depuis le mois d'avril, nos séances ont été régulièrement retransmises sur le site internet de la société Multi Vidéo, sans que cet état de fait n'ait suscité de critiques.

Il s'agit aujourd'hui de pérenniser cet essai, effectué avec l'accord du Bureau.

Il s'agit également de faire un pas supplémentaire, en acceptant que nos séances soient archivées, afin que chacun puisse accéder à ces images, même s'il n'a pas eu l'occasion de les visionner en direct.

La société Multi Vidéo nous propose de diffuser les séances de Conseil communal, et de les archiver, sur le site internet de la commune, ce qui aura le grand avantage de rendre ces enregistrements extrêmement faciles à trouver.

Le Bureau s'est unanimement prononcé en faveur de la diffusion et de l'archivage de nos séances sur internet. Il nous a en effet semblé important que nos débats, par définition publics, soient le plus accessibles possible. Internet est un média actuel, très utilisé, notamment par la jeune génération. Il serait dommage que le Conseil communal lui tourne le dos.

Au sujet des inquiétudes que certains d'entre vous ont peut-être au sujet de l'utilisation qui pourrait être faite de ces images par des personnes mal intentionnées, voici un extrait d'un mail reçu par le Bureau de la part de M. Yann DENERVAUD, directeur de Multi Vidéo, dans lequel il nous affirme qu'internet n'est pas plus risqué que la télévision en matière de protection de ces images :

La retransmission en direct à la télévision des séances du Conseil communal peut, comme toute image présente sur le télésexeau, être enregistrée sur un simple graveur de DVD ou station de montage vidéo...

Cette même retransmission en direct sur le web (site du Conseil communal par ex.) peut difficilement être enregistrée. Le flux "live" est en flash et comme sur toute station informatique, pour enregistrer ou copier ce genre de "flux", il faut avoir "le programme" qui est capable de reprendre ce flux direct ! et le convertir pour pouvoir faire du montage vidéo...

Mettre à disposition les images vidéo de chaque séance sur le site du Conseil communal, pour que les Conseillers et toutes personnes (public, journaliste, Municipalité) puissent voir ou revoir une séance, est également difficile à reprendre. Il faut connaître et avoir le programme.

Le Bureau du Conseil communal, unanime, vous propose donc de renvoyer cette motion à la Municipalité, permettant ainsi à nos séances d'être retransmises et archivées sur internet.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc à nouveau en présence d'une motion, au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement.

La discussion est ouverte sur sa prise en considération.

M. le Conseiller Dino PETIT :

A cet égard, j'aurais tendance à formuler un vœu, c'est que si la Municipalité entre en matière, qu'elle mette une échéance de stockage. Parce qu'il faut savoir que ces fichiers, comme nous causons longtemps, vous avez remarqué, vont représenter chacun entre deux et quatre giga environ sur un disque. Alors 12 fois 4 giga c'est une année. Au bout d'un moment, nous coûterons plus cher en stockage qu'en Conseil communal. Donc, il faudrait, certes les mettre sur un serveur, mais pas les dix dernières années.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Discussion sur la prise en considération de cette motion

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

13.3

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Accueil parascolaire des enfants : de quelle façon la Commune compte-t-elle être proactive ?)

Le 27 septembre dernier, la population vaudoise a plébiscité, à plus de 70%, l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution vaudoise instituant un accueil parascolaire facultatif pour les élèves, cofinancé par les parents et organisés par les communes.

Les communes sont donc parties prenantes dans la mise sur pied de l'accueil parascolaire et elles doivent avoir un rôle actif. Il est essentiel qu'elles se manifestent dès maintenant pour participer aux discussions relatives aux dispositions légales qui devront être adoptées ensuite par le Canton.

Dès lors, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- est-ce que la Municipalité va interpellier le Canton pour demander la constitution d'une plate-forme de discussion rassemblant les partenaires engagés dans le domaine parascolaire ?
- est-ce que la Municipalité compte déterminer les grands principes qui devront être définis dans cette loi, en particulier le financement de l'accueil parascolaire, ainsi que les autres problèmes que la mise en place de cet accueil va poser ?
- est-ce que la Municipalité envisage de faire un inventaire des associations qui pourraient être concernées par l'accueil parascolaire ?

Le vote du peuple vaudois étant clair, il convient, dès maintenant, d'être actif dans l'élaboration de la réglementation à mettre en place.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La Commune est active dans l'accueil parascolaire.

Concernant vos trois questions précises, je répondrai à une prochaine séance, parce qu'il faut que nous en discutons en Municipalité.

Mme la Conseillère Gloria CAPT

Je vous remercie beaucoup pour cette réponse, et j'attends donc vos réponses pour la suite que je donnerai éventuellement à cela. Merci M. le Municipal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Une Motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Création de places de travail supplémentaires par la Ville d'Yverdon-les-Bains).

Comme annoncé lors du débat sur le budget, le groupe socialiste souhaite déposer deux motions en lien avec le rôle de la commune par rapport à la situation actuelle. Je vous donne lecture de la 1^{ère} motion :

Le budget 2010 prévoit la création de postes de travail supplémentaires équivalant à 9 ETP. La moitié de ces postes est consacrée à des fonctions techniques, administratives ou socio-éducatives de terrain notamment accessibles aux détentrices et détenteurs d'un Certificat fédéral de capacité (CFC). Ce renforcement est bienvenu. Cependant, au vu de l'impact

social de la crise économique actuelle, ainsi que de l'augmentation constante dudit «socle incompressible du chômage» – soit le fait qu'un nombre toujours plus important de ménages se retrouvent sans emploi malgré la reprise économique –, il est indispensable que la Ville intensifie ses efforts en matière de création d'emplois. Cela vaut en particulier pour les postes de travail accessibles par la voie CFC ou par la voie de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Par ailleurs, et plus généralement, une vue d'ensemble de l'évolution de la structure des emplois à la Ville d'Yverdon-les-Bains ces dernières années fait aujourd'hui défaut. Ainsi, il apparaît opportun de connaître plus précisément l'évolution de la part relative des emplois accessibles par voie CFC ou AFP au sein de l'administration communale, des services communaux et du secteur subventionné communal depuis le début de la présente décennie, soit depuis l'année 2000.

Au vu de ce qui précède et de l'article 62 du Règlement du Conseil Communal du 1^{er} juin 2006, je me permets de déposer la motion suivante :

La Municipalité est chargée d'augmenter en 2010 le nombre de nouveaux postes de travail équivalant à 4.5 ETP au-delà des postes demandés dans son projet de budget pour 2010. Ces postes doivent concerner des emplois techniques, administratifs et socio-éducatifs notamment accessibles aux détenteurs d'un Certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Ils seront attribués aux services en fonction de besoins avérés. La Municipalité rapporte à la Commission de gestion sur l'utilisation et l'attribution de ces 4.5 ETP d'ici la fin du premier semestre 2010 et présente les demandes de compléments au budget nécessaires. La Municipalité présente par ailleurs une vue d'ensemble de l'évolution de la structure des emplois à la Ville d'Yverdon-les-Bains depuis le début de la présente décennie.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de cette motion.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je crois que notre collègue Philipp MÜLLER a raison sur un point, c'est la conjoncture la plus difficile à laquelle nous allons faire face. Mais je tiens à rappeler ici que notre Commune joue déjà son rôle de soutien à l'économie, notamment par le mécanisme anticyclique qui a été mis en place depuis un certain nombre d'années. Ce mécanisme consistait à diminuer la dette durant les périodes d'embellie conjoncturelle, de manière à soutenir l'économie précisément dans ces prochaines années, puisque nous allons avoir cette conjoncture plus difficile.

Un de ces axes, c'est le maintien du patrimoine, et nous venons d'en avoir l'exemple. La question du soutien au Musée de la Mode va tout à fait dans ce sens-là. Par ailleurs, ce soutien à l'économie générera évidemment des postes de travail qui, eux, correspondront à un réel besoin.

Le groupe UDF ne souhaite pas plomber les finances communales avec la création de postes dont on ne sait pas vraiment à quoi ils serviront. Ce serait pour nous un virage à 180° et il n'est pas question, en ce qui concerne le groupe UDF, de soutenir une telle motion, non pas que nous ne souhaitons pas que des postes de travail soient créés, mais parce que, d'une part, il ne serait pas judicieux de créer de tels postes alors que, comme je l'ai dit, nous ne savons pas à quoi ils serviront, mais en plus, parce qu'ils n'ont pas été sollicités par la Municipalité dans le cadre du budget que nous venons de voter.

Discussion sur la prise en considération de cette motion

Pour ces différentes raisons, le groupe UDF vous invite à classer cette motion.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je vais tout à fait dans le sens de mon collègue Maximilien BERNHARD. Le traitement de la crise passe aussi par une gestion sobre des dépenses publiques. Les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Ceux-ci priveront les générations futures de leur chance.

Engager quelques employés pour en décider ensuite ce qu'on en fera est une fausse bonne idée.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité n'est pas favorable à cette proposition, parce qu'elle vous a présenté un budget dans lequel se présentent, comme l'a rappelé le motionnaire, des demandes pour un certain nombre de postes supplémentaires, que vous avez acceptés et je vous en remercie ce soir. Effectivement, nous avons pesé le pour et le contre pour chacun des postes. Le problème avec cette motion, c'est qu'elle fixe un nombre, mais on aurait pu dire 7 ou 10 ou 2, sans que nous sachions exactement à quoi nous allons pouvoir les utiliser.

Je préférerais, M. le Conseiller, parce que je ne suis pas contre l'idée de soutenir l'économie en période de crise, bien évidemment, que vous nous fassiez part de votre deuxième motion avant que vous ne décidiez sur la première. Parce que la deuxième motion, pour autant que je la connaisse, nous paraît plus intéressante, en incitant la Municipalité à présenter un rapport sur les mesures de soutien à l'économie et de lutte contre la crise, lutte contre le chômage, lutte contre les effets sociaux de la crise. Dans ce cadre-là, je pense qu'il sera possible, cas échéant, de définir une politique d'engagement du personnel telle que vous la souhaiteriez là, mais en offrant une plus grande latitude à la Municipalité pour le faire.

Je ne sais pas si cela se fait, mais je vous propose de nous lire votre deuxième motion, et que nous discussions ensuite du tout.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je ne vois rien de réglementaire qui s'y oppose. Quant à moi, si vous voulez développer votre deuxième motion, vous avez tout le loisir de le faire.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Si l'assemblée le souhaite à travers sa Présidente, je veux bien le faire.

Peut-être juste encore un point sur les développements antérieurs du Président du groupe UDF, M. Maximilien BERNHARD.

Evidemment, on peut toujours prendre le problème par un simple bout de la lorgnette. On peut dire : « Vous voulez créer 4.5 ETP de plus, donc cela coûte Fr. 450'000.-- de plus à la Ville, si on prend Fr.100'000.-- brut avec les charges sociales cumulées. » Or, il se trouve encore une fois que nous sommes dans une ville qui compte 12% de ménages de la population active qui sont soit au chômage, soit à l'aide sociale, et que les collectivités publiques pour un ménage au RI (revenu d'insertion), par exemple une famille avec deux enfants, paient, du point de vue de l'aide versée, plus les frais de gestion, autour de Fr. 50'000.-- à 55'000.-- par an, pour ce ménage. Je pense, à titre personnel, et certainement aussi au nom du groupe socialiste, qu'il est bien plus intelligent et disons plus utile, de consacrer une partie de ce même argent à la création d'emplois, encore une fois d'emplois dont les besoins sont avérés. Je comprends M. le Syndic qui dit : « Vous voulez introduire ici un chiffre un peu bizarroïde », soit ! Mais il n'empêche que le besoin avéré, encore une fois, c'est évidemment l'exécutif qui pourra le déterminer.

C'est pour cela que la motion présente voulait renvoyer le rapport de cette utilisation à la Commission de gestion. Mais il est vrai, je vais maintenant passer au développement de la deuxième motion.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une Motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Développement de mesures sociales de lutte contre la crise)

Plus de 12% des ménages yverdonnois sont touchés soit par le chômage, soit par le recours à l'aide sociale. Selon les dernières projections du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), le chômage risque d'atteindre en raison des conséquences économiques de la crise actuelle les 5% en 2010, soit une augmentation de près de 50% par rapport à la situation à fin 2009. Par ailleurs, le revenu disponible de nombreux ménages de la classe moyenne inférieure et d'une partie de la classe moyenne subira une réduction réelle importante du fait de la hausse générale des primes à l'assurance-maladie, sans parler de la stagnation des salaires l'année prochaine.

Pour faire face à cette évolution, la Ville d'Yverdon-les-Bains se doit de contribuer aux efforts de lutte contre les effets sociaux de la crise et de soutien au pouvoir d'achat des ménages yverdonnois.

Au vu de ce qui précède et de l'article 62 du Règlement du Conseil Communal du 1^{er} juin 2006, je me permets de déposer, au nom du groupe socialiste, la motion suivante :

La Municipalité est invitée à présenter, dans les meilleurs délais, son plan de lutte contre les effets sociaux de la crise comportant notamment :

- **des mesures concrètes visant à augmenter le nombre de possibilités de formation, de stage et d'emplois à moyenne durée au sein de l'administration et des services communaux;**
- **de mettre sur pied une coordination entre les communes faisant partie de la région d'action sociale (RAS) d'Yverdon-Grandson et celle d'Orbe-Cossonay-La Vallée en matière de renforcement de la politique régionale d'insertion des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI);**
- **des mesures substantielles de renforcement du pouvoir d'achat des ménages yverdonnois bénéficiant également à l'économie locale.**

Il s'agit donc d'une demande de présentation d'un plan général dont les contours encore une fois évidemment incomberaient à la Municipalité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de cette motion.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je rappelle que le groupe UDF n'est bien évidemment pas insensible aux difficultés des ménages yverdonnois dont notre collègue Philipp MÜLLER a fait état. Pour nous, la Municipalité, je le rappelle, joue déjà son soutien à l'économie qui génère elle-même des postes de travail. Ce que je reprochais aussi à votre chiffre, c'était le 4.5, pourquoi pas 6, pourquoi pas 8, et pourquoi pas 2 ? Finalement, c'était un chiffre arbitraire.

En revanche, sur la seconde motion, je pense que le groupe UDF peut se rallier à votre

Discussion sur la prise en considération de cette motion

demande, puisqu'au fond, il s'agit de dresser un rapport qui aurait pu se faire sous forme d'interpellation ou de postulat plutôt que sous forme de motion. Mais je pense que notre groupe peut effectivement se rallier puisqu'il s'agit d'un rapport.

En revanche, en ce qui concerne la première motion, notre position est claire, elle ne change pas, nous nous y opposons, et nous invitons cette assemblée à la refuser.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je me réjouis que M. Maximilien BERNHARD aille dans le même sens que M. le motionnaire concernant la deuxième motion, mais il faudra bien y donner des outils de travail, si on arrive à la conclusion que la deuxième motion annoncée est une opportunité à saisir. Je crois qu'on peut très bien répondre à la première motion au travers de la deuxième. Donc, moi je vous invite à accepter les deux motions auxquelles il sera nettement plus facile de répondre.

Je crois que l'initiative de M. le Syndic a été salutaire, on comprend mieux la démarche.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Cela conforte ce que je vous ai dit tout à l'heure. Laissez-nous déposer ce rapport général sur la politique qu'entend mener la Municipalité, qui fait d'ailleurs aussi partie du programme de fin de législature, je vous le rappelle. Et dans ce cadre-là, nous déterminerons combien de postes il s'agit, cas échéant, de dégager au sein de l'administration communale pour répondre au souhait que vous émettez dans votre motion.

En plus, 4.5 postes, c'est difficile de le mettre dans 7 dicastères. Non, mais c'est une boutade.

Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER :

C'est sûr que la situation actuelle nous fait tous réfléchir. Pour ma part, en travaillant un peu dans le social dans la Ville d'Yverdon, je me rends compte que le principal problème, ce n'est pas forcément une question de chômage, c'est un peu la réflexion que je vous lance aussi, et on s'en est aussi aperçu en visitant les différents dicastères de la Ville avec la Commission de gestion, le problème de la société aujourd'hui, qui est aussi ici à Yverdon, c'est les familles monoparentales avec tout ce que cela reflète.

Donc si la Municipalité réfléchit un peu à tout ce qui va se passer pour Yverdon dans les années à venir, c'est aussi un point qu'ils doivent rajouter à leur réflexion. Merci.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Moi, je remercie M. le Syndic d'être logique. Effectivement, je crois qu'il faut suivre son avis, à savoir d'avoir ce rapport en premier et ensuite de voir de combien de postes nous aurons besoin. Je vous invite à refuser la première motion qui est de créer un certain nombre de postes et accepter éventuellement la deuxième.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur cette deuxième motion.

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter sur la deuxième motion, soit la motion demandant le développement de mesures sociales de luttés contre la crise.

La prise en considération de cette deuxième motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très large majorité.

Vote sur la 2^{ème} motion

Vote sur la 1^{ère} motion

La discussion est encore ouverte sur la première motion, sur laquelle nous revenons.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter sur la première motion, soit la motion demandant la création de places de travail supplémentaires par la Ville d'Yverdon.

La prise en considération de cette première motion et son renvoi à la Municipalité sont refusés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6**Une Question de M. Patrik DURUZ (Y aurait-il à Yverdon-les-Bains de bonnes et de mauvaises libertés d'expression ?)**

Y aurait-il à Yverdon-les-Bains de bonnes et de mauvaises libertés d'expression ?

Ma première question s'adresse au Municipal en charge des Ecoles.

Hier à midi, j'ai pu observer à la sortie du collège Léon-Michaud que deux personnes ont procédé à la distribution de ce petit opuscule que l'on trouve plus souvent dans sa table de nuit lors d'un séjour à l'hôtel.

Il m'a de plus semblé discerner assez clairement sur un papier en main de ces messieurs l'en-tête de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Pour celles ou ceux qui ne connaîtraient pas cet ouvrage, il s'agit du nouveau testament édité et distribué par l'association des Gédéons.

Certes, ce texte fondateur du christianisme est des plus recommandables, surtout pour ceux qui sauront y déceler toute la valeur symbolique qu'il véhicule. Mais cette distribution sur le chemin de l'école soulève en moi quelques interrogations que je désire vous soumettre.

La première d'entre elles bien entendue est : cette distribution a-t-elle effectivement été autorisée par écrit et par une personne dépendant de vos services ? et si oui, selon quelles considérations ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Vous m'apprenez ce soir qu'il y a eu cette distribution. Je ne suis pas en mesure de vous répondre, mais je doute très fortement que mon service ait autorisé cela. Mais je me renseignerai et vous tiendrai au courant.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Pour comprendre un peu le sens de ma deuxième question, je vais devoir vous lire un extrait de cet ouvrage, qui n'a rien à voir avec son titre, puisqu'il figure dans sa garde arrière, juste avant la mention : nom et date.

« Je reconnais devant Dieu que je suis pêcheur. Je crois que le Seigneur Jésus-Christ a été crucifié pour moi, qu'il est ressuscité pour ma justification, je le reçois maintenant et je le reconnais pour mon sauveur personnel. »

Et bien, cela, Mmes et MM les Conseillers, c'est inadmissible, surtout à proximité d'une école, car je vous rappelle que les élèves de l'ESLM sont, à ce jour, âgés normalement de 11 ans et demi à 15 ans et demi. Et la constitution suisse et le code civil n'accordent la majorité religieuse qu'à l'âge de seize ans. Il est donc de notre devoir d'adulte de les protéger contre

toute forme de prosélytisme, et ceci en est une de manière tout à fait claire.

Ma dernière question : quelle suite comptez-vous donner à cette distribution ? Que ferez-vous, si après avoir toléré une telle action, lorsque, par exemple, des associations vous demanderont si elles peuvent distribuer les pensées de Bouddha, ou le Coran ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

M. le Conseiller DURUZ, je ne l'ai en aucun cas autorisé. Donc je vais me renseigner, et je vous tiendrai au courant.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Merci M. le Municipal. Je suis quelque part heureux de votre surprise, parce que j'aurais été déçu que vous ne le soyez pas.

Mme la Présidente, est-ce que je peux enchaîner avec mon autre sujet ?

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Bien sûr, allez-y.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ (Plan d'investissements)

Bref historique :

Plan des dépenses d'investissements du 1^{er} décembre 2005 :

Rue du Midi (Moulin- Canal Oriental) :

2 Mio. en 2008, 1,4 en 2009 et Fr. 216'000.-- après, soit un total de Fr. 3'316'000.--.

Plan des dépenses d'investissements du 16 décembre 2007, soit deux ans plus tard :

Rue du Midi (Thièle-Valentin) :

Fr. 400'000.-- en 2008, Fr. 3'600'000.-- en 2009, et le solde pour un montant total de :

Fr. 8'000'000.-- par la suite.

Plan des dépenses d'investissements du 24 novembre 2008 :

Rue du Midi (Thièle-Valentin) donc le même tronçon, passe à : Fr. 2'400'000.--

Ma question pourrait dès lors être : Les montants à investir ont-ils été calculés ou tirés au sort ? Je n'aurai pas l'outrecuidance de la poser.

Par contre, je vais poursuivre :

4 septembre 2009, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains accepte à une large majorité la motion de votre serviteur dont la teneur est la suivante :

Indépendamment des décisions à prendre par l'autorité fédérale compétente concernant le projet AGGLOY, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains entreprend toutes les études, démarches et procédures en vue d'entamer dès le début de l'année 2011 les travaux de réfection générale de la rue du Midi. Elle informe le Conseil communal sur l'avancement des travaux avant la fin de l'année 2010.

Dernière partie de l'historique :

Plan des dépenses d'investissement du 16 décembre 2009 :

Rue du Midi,

Disparu. Total 0.--

Voici donc la question :

S'agit-il : Réponse a : d'un oubli

Réponse b : d'une bonne surprise en préparation

Réponse c : d'un truc extrêmement difficile à expliquer

Réponse d : d'un coup tordu

Vous avez une minute et je vous rappelle qu'au Conseil, il n'y a pas de 50/50, que vous avez de moins en moins d'amis à la rue du Midi et que le vote du public aura lieu au printemps 2011.

(Applaudissements)

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je choisis sans hésiter la réponse petit b. Vous pouvez rappeler ce qu'est la réponse ?

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Une bonne surprise en préparation.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Voilà. C'est une bonne surprise en préparation. Effectivement, en préparant le plan des investissements 2010 et suivantes, vous pourrez constater que le chiffre total est assez éloigné des Fr. 30'000'000.-- annoncés par M. Pierre HUNKELER dans son rapport au sujet du budget puisque nous sommes à un montant de Fr. 44'000'000.-- environ. Dans le cadre de l'élaboration de ce budget, nous avons estimé qu'il était préférable de supprimer toute une série d'investissement et de les regrouper sous le thème général « agglomération yverdonnoise ».

Vous allez me dire, on en parle beaucoup, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, et maintenant on ne sait vraiment plus du tout ce qu'il y a dedans. Vous avez partiellement raison, Mmes et MM les Conseillers, mais le plan des investissements prévoit, justement, un certain montant pour la mise en œuvre des mesures d'agglomération à raison de Fr. 10'000'000.-- par année dès l'année 2011.

Nous sommes en train de définir les priorités à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet d'agglomération puisque nous n'arriverons évidemment pas à tout faire et nous avons mené un certain nombre, voire un grand nombre d'études jusqu'à maintenant.

La rue du Midi figure en bonne place de ces études, je peux vous l'affirmer. Nous avons même été surpris des montants qui ont été articulés pour en faire une magnifique rue. Donc nous devons évidemment faire des choix et probablement que les montants articulés aujourd'hui, que je tairai, ne seront plus les mêmes demain, mais cela vous en aurez connaissance.

En tous les cas, ce projet figure toujours en bonne place et priorité de la Municipalité et nous ne manquerons pas de vous informer avant la fin de l'année 2010, puisqu'en principe, dans le courant ou à la fin du premier trimestre de l'année prochaine, vous serez informés, pour ensuite être plus qu'informés, puisque vous allez participer évidemment aux décisions sur les

mesures de l'agglomération, les grands projets, et sur les mesures qu'entend mettre en priorité la Municipalité.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je remercie M. le Syndic dont la réponse me ravit.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.8

Une Question de M. le Conseiller Thierry VUAGNIAUX (Utilisation des salles de sports par les jeunes du FC Romandie

Ma question sera très brève. Elle s'adresse à la Municipalité.

Il a été porté à ma connaissance que des juniors du FC Romandie, dont un bon nombre sont d'Yverdon, n'ont pas eu l'autorisation cette saison hivernale, d'utiliser les salles de sports de notre Commune comme cela a été le cas les années précédentes.

J'adresse donc cette question à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité peut confirmer ce qui m'a été rapporté ?
2. Et si oui, quelles sont les raisons qui ont amené la Municipalité à prendre cette décision de refus à l'encontre de nos jeunes sportifs ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas si la question est formulée juste mais je vais essayer d'y répondre malgré tout.

Il y a ce qu'on appelle les jeunes qui sont rattachés au Team Vaud, dépendant du FC Romandie, et il y a aussi les juniors de l'association Yverdon-Sport. C'est pour cela que je dis que je ne sais pas si nous parlons bien des mêmes choses.

Il n'est pas question pour la Municipalité de priver les jeunes déjà, d'un point de vue général, de possibilités de s'entraîner dans les salles de sport yverdonnoises. Cela, c'est déjà un fait qui est acquis.

Par contre, vous le savez, je crois que M. RICHARD le sait aussi d'ailleurs, nous avons quelques difficultés relationnelles et surtout quelques difficultés à nous faire comprendre par le FC Romandie et là, la Municipalité essaye de défendre quelque logique et quelques valeurs, entre la contrepartie que met à disposition la Ville et ce qu'on souhaite obtenir de la part du FC Romandie.

Chacun étant bloqué sur ses positions, qu'on développera visiblement au mois de février, il a été demandé des salles de sport supplémentaires pour le secteur de l'antichambre professionnel qu'est le Team Vaud. C'est peut-être cela la question, c'est pour cela que je vous dis que je ne suis pas sûr de la question.

La Municipalité ayant un contentieux avec les dirigeants du FC Romandie, un contentieux financier, elle a simplement pris quelques garanties avant de pouvoir continuer à creuser le trou financier de cette relation dite infernale, entre le FC Romandie et la Ville, afin de garantir les finances publiques.

En mettant ce point de vue-là de côté, la Municipalité a donné son accord pour que les juniors dit « du Team Vaud » puissent avoir une salle comme les autres pour s'entraîner cet hiver. Je ne sais pas si j'ai répondu à cette question, mais si vous voulez la compléter, ou si j'ai

répondu à côté c'est volontiers que j'essayerai d'être plus précis.

M. le Conseiller Thierry VUAGNIAUX :

Vous avez répondu partiellement, parce qu'on m'a aussi rapporté que les juniors avaient trouvé une salle sur Grandson par ce refus.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je n'ai pas le souvenir que la Ville ait refusé des salles de sports encore une fois aux juniors yverdonnois. D'ailleurs nous devons avoir le Président dans la salle s'il est présent. Il est présent.

Encore une fois, chaque fois que la Ville peut accorder des salles de gym aux sociétés sportives yverdonnoises, elle le fait. Si elle ne le fait pas, c'est parce que simplement les salles sont complètes. Et je rappelle que quand les salles sont complètes, et que les sociétés yverdonnoises doivent aller s'entraîner sur d'autres communes, parce que le créno horaire est plein, et bien la ville paye le 90% de la location aux sociétés afin de compenser le fait que nous avons des manques de salles.

Donc, en aucun cas, il n'y a une volonté de priver qui que ce soit de salles, bien au contraire, puisque si nous ne pouvons pas assumer pour des raisons encore une fois d'utilisation, nous donnons une contrepartie financière importante qui va donc jusqu'à 90%.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.9

Une Question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Impasse, route prioritaire)

Le petit Larousse nous donne notamment les définitions suivantes pour le mot français « impasse » :

1. Rue, ruelle sans issue.
2. Figuratif : situation ne présentant pas d'issue favorable.

Ce très bref aperçu des richesses de notre langue française, tiré du Petit Larousse comme propos introductif à ma question qui est adressée à notre exécutif, plus précisément à notre Municipal de la police.

Pourrez-vous, M. le Municipal, répondre à la question suivante : dans les pays pourvus d'une réglementation moderne sur la circulation routière, avez-vous connaissance d'un cas de figure où une impasse débouchant sur une route de transit serait prioritaire sur cette dernière ?

Le bon sens tend évidemment à répondre par la négative à une telle question qui, au premier abord, paraît stupide.

Eh bien elle n'est pas si stupide que cela, car une telle aberration existe bel et bien et, au surplus, à proximité immédiate de cette salle du Conseil, aussi historique que surchauffée aujourd'hui.

Vous l'aurez probablement deviné, je veux parler ici du débouché, de ce que nous sommes désormais contraints de mentionner comme l'impasse Pestalozzi, sur la rue des Jordils.

Comme vous le savez, l'accès sur la place du Château depuis la rue Pestalozzi a été interdit par la Municipalité pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas. A noter que la dite Municipalité nous avait par ailleurs promis communication des résultats d'une enquête conduite sur les implications de cette fermeture sur le trafic dans les rues environnantes et les éventuelles mesures correctrices envisagées. Nous attendons toujours, sauf erreur de ma

part, les conclusions de cette étude.

Mais revenons à cette impasse. La Municipalité entend-elle corriger cette incongruité en modifiant les priorités au carrefour Jordils-Pestalozzi. Il semble qu'il serait en effet judicieux d'obliger les quelques utilisateurs de l'impasse Pestalozzi, non souhaités puisque bloqués à la hauteur du Château, à céder la priorité aux véhicules transitant sur la rue des Jordils en direction des Moulins.

Je remercie la Municipalité de sa prochaine réponse qui, j'en suis certain, sera empreinte du plus pur bon sens et ne fera pas impasse sur la meilleure solution.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est vrai que c'est une incongruité que cette signalisation. Elle est simplement due à une situation provisoire qui dure. Je vous rappelle que la fermeture de la place Pestalozzi doit faire l'objet d'une mise à l'enquête générale ainsi qu'une étude de circulation qui a été faite notamment sur la rue du Valentin, ainsi que des mesures d'accompagnement.

Ce dossier est normalement en phase de finalisation dans les services de l'administration notamment à l'Urbanisme et les Bâtiments. Il y a aussi la gestion de l'accessibilité du centre-ville, c'est-à-dire : rue du Four, rue du Milieu, rue du Lac, à savoir comment on va accéder à ce centre-ville. Tout ce périmètre-là qui va des rues historiques du centre-ville, de la place Pestalozzi, de l'impasse qui n'est pas une impasse mais est une fausse impasse, M. le Conseiller, ainsi que la rue du Valentin, doit faire l'objet d'une présentation globale, d'une modification globale et d'une validation globale.

Alors c'est vrai que nous sommes dans une situation un peu particulière, et je vous invite à patienter encore quelque peu pour trouver le bon sens, qui devrait être celui qui permettra de circuler en toute..., bref, je ne trouve pas mes mots mais je m'arrête là.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Je remercie la Municipalité de sa future réponse qui j'en suis sûr sera pleine de tout le bon sens qui vient d'être mentionné par M. le Municipal. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

S'il n'y a plus de demandes d'intervention de la part de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité, pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil communal.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est donc close.

3. VŒUX DE LA PRÉSIDENTE

Comme il est l'usage, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots de fin d'année.

Vous me permettrez à nouveau de rester assise, si je m'éloigne du micro, vous perdrez tout

espoir de m'entendre en cette fin de soirée.

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour l'attention dont vous avez fait preuve depuis la rentrée. Malgré un brouhaha parfois persistant en fin de soirée, et quelques chamailleries règlementaires, je passe des moments forts sympathiques au perchoir, en votre compagnie.

Voici venu le mois de décembre et l'agitation propre à ces fins d'années. Les fêtes de Noël qu'il faut préparer, le sapin qu'il faut décorer, les cadeaux qu'il faut acheter, dans des magasins bondés de gens chaque jour un peu plus tendus à l'approche du 24 décembre.

Surtout, il y a les séances qui s'accumulent, le budget à voter, les piles de dossiers urgents qui grandissent sur les bureaux : toutes ces choses à régler avant la fin de l'année, comme si le 31 décembre était la veille de la fin du monde.

Une frénésie épuisante pour que tout soit prêt afin de commencer une nouvelle année toute propre. Une nouvelle année débarrassée des scories de la précédente. Une nouvelle année porteuse d'espoirs et de bonnes résolutions.

Cette nouvelle année, je souhaite à chacun d'entre vous, ainsi qu'à toutes les Yverdonnoises et tous les Yverdonnois, qu'elle soit à la hauteur de vos espérances. Qu'elle soit le témoin de l'accomplissement de vos rêves, de vos envies.

A ce Conseil communal, cette nouvelle année, je la lui souhaite propice à la discussion, au consensus, et aux projets communs qui feront avancer notre Commune.

A notre ville d'Yverdon elle-même d'ailleurs, je souhaite une belle année 2010. Une année d'anniversaire qui lui sera, je l'espère, douce, souriante, amusante, animée, stimulante.

Joyeuses fêtes de Noël et bonne année à tous. Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

**Vœux du M. le Syndic Daniel
VON SIEBENTHAL**

J'aimerais au nom de la Municipalité m'associer aux vœux émis par Mme la Présidente du Conseil. Je vous souhaite également de très joyeuses fêtes de fin d'année en son nom.

J'aimerais en profiter pour remercier votre Conseil pour le travail accompli au cours de cette année 2009, qui a vu un seul conseil annulé. Nous avons eu beaucoup de travail, beaucoup de travail aussi en dehors du Conseil, avec les différentes votations et élections que notre Ville a connues, et une animation politique extraordinaire, intéressante, passionnante aussi. Je crois qu'au-delà de la surcharge de travail des services de l'administration communale et des membres des partis, qui ont dû se mobiliser peut-être plus que d'habitude, c'est aussi le plaisir de vivre cette démocratie que nous aimons tant et qui fait toutes les qualités, toute la richesse de la Suisse, dans sa grande diversité.

J'aimerais aussi vous remercier chaleureusement de l'accueil que vous m'avez réservé en tant que nouveau Syndic. Ces remerciements, je les adresse également à mes collègues de la Municipalité pour l'accueil qu'ils m'ont réservé au sein de la Municipalité. J'ai beaucoup de plaisir à ce poste, et parmi vous. Je crois que les débats se déroulent dans de bonnes conditions, en tous cas pour l'instant. Nous savons que des échéances électorales vont arriver, que peut-être les fronts vont se tendre un petit peu, mais profitons de l'instant présent. Je n'utiliserai pas un anglicisme, M. le Conseiller KLAUS ; *Carpe diem*, c'est du latin, M. VIAL, voilà, profitons du moment présent.

J'aimerais également vous rappeler, comme l'a fait Mme la Présidente, les festivités qui

marqueront le 750^{ème} anniversaire de notre Ville et vous encourager vivement à participer, à assister activement aux nombreuses manifestations qui seront organisées et qui jalonnent l'année 2010. Je sais, Mme la Présidente, vous nous avez dit qu'il ne faut pas faire de publicité pour des manifestations, mais je me permets de déroger en premier à la règle, parce que cela nous concerne tous. J'aimerais, parmi celles-ci, citer l'exposition qui est actuellement en cours dans la Salle des expositions temporaires du Château, « Yverdon et son Château au fil du temps », une très belle exposition qui présente la Ville comme nous ne l'avons nous-mêmes pas connue, ou en tous cas en très petite partie, mais qui a une histoire et une évolution qu'il est extrêmement intéressant de saisir pour comprendre ce qu'est notre Ville aujourd'hui.

J'aimerais également citer le feu d'artifice qui aura lieu le 1^{er} janvier 2010 à 0h00, ou le 31 décembre 2009 à 24h00. Le rendez-vous est fixé sur la place Pestalozzi dès 23h30 et vous êtes toutes et tous cordialement invités à participer, de même que toute la population d'Yverdon et de la région, et à cette occasion la Municipalité offrira le verre de l'amitié.

Comme celui auquel j'ai le plaisir maintenant de vous convier, cela se situe, vous le savez, un étage plus bas.

Joyeuses fêtes à tous, merci beaucoup.

(Applaudissements)

Clôture

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci M. le Syndic. Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je vous remercie et me réjouis de vous retrouver le jeudi 4 février 2010 à 20h00.

Il est presque 22h50, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY







Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2009

	Page
1. Appel.....	121
2. Approbation du PV du 5 novembre 2009.....	121
3. Communications de la Présidente	122
4. Communications de la Municipalité.....	123
5. Préavis n° PR09.39PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 258'340.-- pour la réalisation de la jonction du réseau d'eau de l'ACRG avec celui d'Yverdon-les-Bains.  M. Pascal BLUM, rapporteur.....	125
6. Préavis n° PR09.40PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'442'400.-- pour la réfection générale des conduites souterraines et de la superstructure de la chaussée de la Rue de l'indépendance  M. Daniel HOFMANN, rapporteur	126
7. Préavis n° PR09. 43PR concernant la 2 ^{ème} série de compléments au budget 2009.  M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	127
8. Préavis no PR09.41PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2010.  M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	135
9. Pétition de M. Marcel DESPLAND Aménagement plan de quartier de la plage.  M. Stéphane BALET, Président de la Commission des pétitions, rapporteur.....	146
10. Pétition de M. Harbinder RANDHAWA Réaménagement du café restaurant « Le Pavillon des rives »  M. Stéphane BALET, Président de la Commission des pétitions, rapporteur	147
11. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission de recours.....	147
12. Nomination de la Commission de gestion pour l'année 2010.....	148
13. Propositions individuelles et interpellations.....	149
13.1 Une Motion de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Musée suisse de la Mode).....	149

13.2	Une Motion de Valérie JAGGI WEPF pour le Bureau (Diffusion des séances du Conseil communal sur internet et archivage).....	151
13.3	Une Interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Accueil parascolaire des enfants : de quelle façon la Commune compte-t-elle être pro active ?)	153
13.4	Une Motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Création de places de travail supplémentaires par la Ville d'Yverdon-les-Bains).....	153
13.5	Une Motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Développement de mesures sociales de lutte contre la crise)	156
13.6	Une Question de M. Patrik DURUZ (Y aurait-il à Yverdon-les-Bains de bonnes et de mauvaises libertés d'expression ?)	158
13.7	Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ (Plan d'investissements).....	159
13.8	Une Question de M. le Conseiller Thierry VUAGNIAUX (Utilisation des salles de sports par les jeunes du FC Romandie.....	161
13.9	Une Question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Impasse, route prioritaire)	162
14.	Vœux de la Présidente	163
	Vœux du M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL	164